



Hockey, page S3

La Presse



Marie Laberge et le goût du bonheur

Page C1

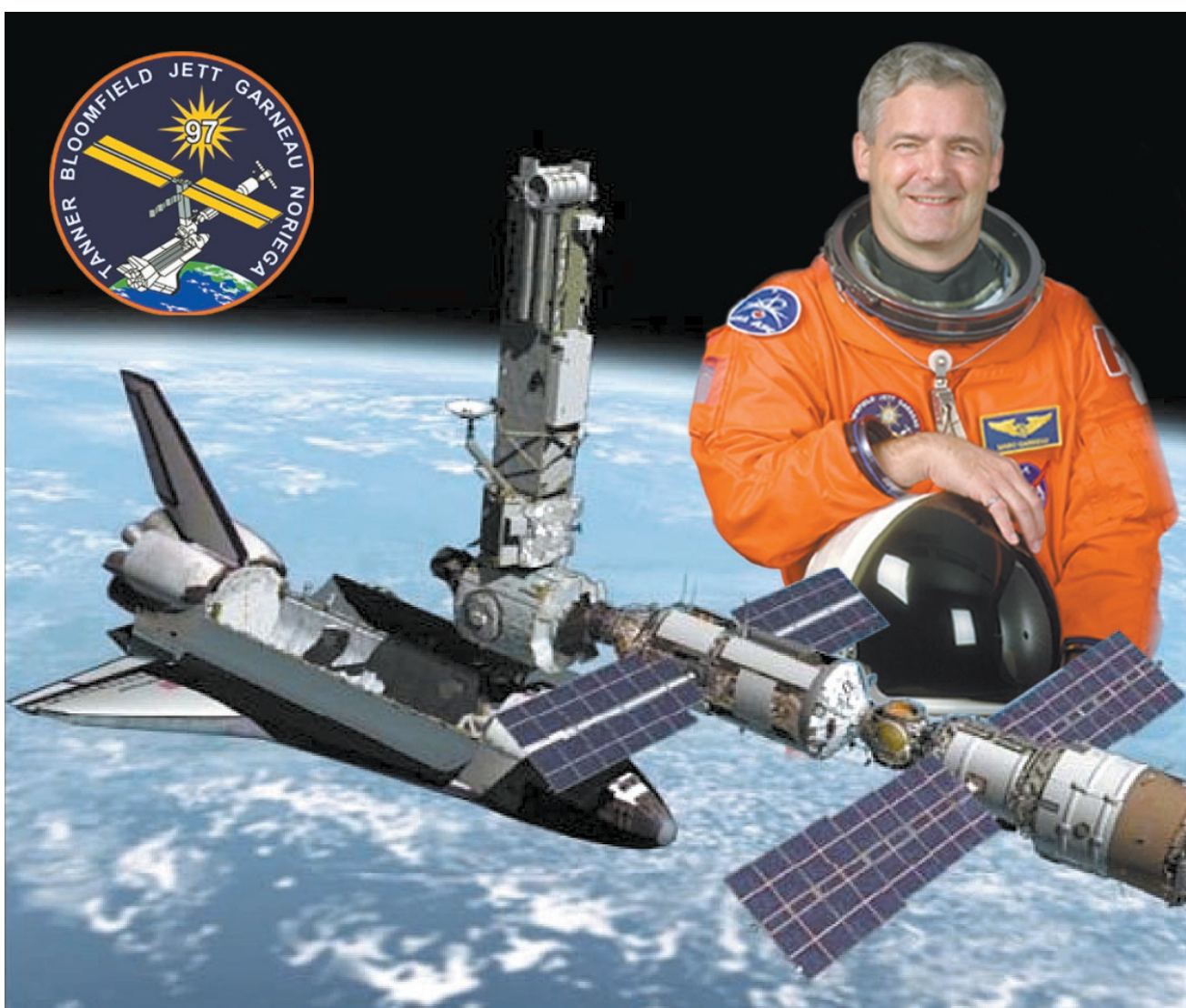
Beaux et utiles

Page B1

Ricardo Larrivière



MONTREAL JEUDI 30 NOVEMBRE 2000 LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 117^e ANNÉE > NO 42 > 80 PAGES > 6 CAHIERS 60 ¢ TAXES EN SUS EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ FLORIDE 1,75 \$ U.S.



Photomontage La Presse

Pour son troisième voyage dans l'espace, Marc Garneau participe à une mission qui dotera la Station spatiale internationale de ses premiers grands panneaux solaires. À l'aide du bras canadien de la navette *Endeavour*, il retirera de la soute une énorme structure métallique intégrée (poids : 17 tonnes ; longueur : 14 mètres) pour aller la placer à 7 cm au-dessus de la station spatiale. Les astronautes Joe Tanner et Carlos Noriega l'arrimeront alors au moyen de quatre boulons. Les deux immenses ailes solaires d'une envergure de 73 mètres seront ensuite déployées.

Une nouvelle étoile va naître grâce à *Endeavour*

FRANCIS TEMMAN
de l'Agence France-Presse

WASHINGTON — L'équipage de la navette *Endeavour* va ouvrir aujourd'hui un nouveau chapitre dans la saga de la Station spatiale internationale (ISS) en l'équipant de deux panneaux solaires géants, dont les reflets seront visibles, tels une étoile, depuis la Terre.

La navette spatiale décollera ce soir à 22 h 06 du centre spatial Kennedy, à Cap Canaveral pour une mission de 11 jours.

Le compte à rebours, qui a débuté mardi matin, se poursuivait sans aucun problème et la météo devrait collaborer parfaitement, a indiqué le directeur des tests de la NASA, Jeff Spaulding.

L'équipage, commandé par l'astronaute Brent Jett, comprendra

cinq hommes au total, dont le Canadien Marc Garneau qui aura la lourde tâche de manipuler le bras robotique télécommandé de la navette.

Il faudra deux jours à *Endeavour* pour rattraper l'ISS sur orbite à 328 km d'altitude, avant de s'y arrimer lors d'une manoeuvre délicate. La navette emportera dans sa soute une charge utile de 17 tonnes, comprenant les panneaux, les batteries et les équipements électroniques y afférents.

Une fois montés sur l'ISS, ces panneaux solaires, chargés de fournir l'électricité à l'ISS, mesureront au total quelque 80 mètres de long, soit plus que l'envergure des ailes d'un Boeing 777.

D'une puissance de 19,1 kilowatts et d'un coût de 600 millions de dollars, cet ensemble sera la

plus grande structure déployée à ce jour dans l'espace.

« Lorsque tous les panneaux seront complètement déployés, ils généreront suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 15 maisons sur Terre », explique Michael Hawes, chargé du développement spatial à la NASA.

Les deux panneaux, pliés dans deux boîtes d'une épaisseur de 50 cm, contiennent plus de 64 000 cellules photovoltaïques. Leur extension sera l'un des temps forts de cette mission.

« Les gens pourront regarder en l'air et voir une nouvelle étoile brillante dans le ciel. Seules la Lune et l'étoile Sirius seront plus

Voir ENDEAVOUR en A2
Autres informations — Page A12

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL

Plus de 150 compagnies font la sourde oreille à l'OLF

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Vingt-trois ans après l'adoption de la Charte de la langue française, plusieurs compagnies importantes — essentiellement dans la région de Montréal — ignorent toujours le droit des francophones de travailler ou d'acheter des produits dans leur langue.

Au-delà de 150 compagnies de plus de 50 employés font systématiquement la sourde oreille aux demandes de l'Office de la langue française qui affirme qu'elles ne sont pas en règle face aux obligations de la loi 101. Souvent, les systèmes informatiques ne sont qu'en anglais, parfois les documents de la compagnie destinés aux employés ne sont pas disponibles en français, ou encore dans le

commerce de détail, on retrouve fréquemment des produits mis en vente qui ne sont pas correctement étiquetés.

« Il y a de la mauvaise volonté chez de nombreuses entreprises », constate Nicole René, présidente de l'Office de la langue française. Dans plusieurs cas, « il n'est même pas possible d'entrer, on ne reçoit pas nos représentants, les dirigeants ne veulent rien savoir », dénonce-t-elle.

L'Office de la langue française a produit une liste des entreprises récalcitrantes à la suite d'une demande de *La Presse*, en vertu de la loi d'accès à l'information.

Toutes les entreprises qui y

Voir FRANÇAIS en A2

ÉVALUATION SCOLAIRE

Le bulletin « nouveau » remis en question

MARC THIBODEAU

Le ministre de l'Éducation, François Legault, a mis en cause la politique d'évaluation préconisée par son propre ministère hier en affirmant qu'il fallait réévaluer les avantages et désavantages respectifs du bulletin traditionnel et du bulletin « nouveau », au coeur de la réforme du curriculum lancée cette année dans les écoles primaires de la province.

Ses propos faisaient suite à une

intervention percutante du premier ministre, Lucien Bouchard, qui a dit lundi préférer le modèle « à l'ancienne », incluant chiffres et moyennes. Le ministère, dans les documents produits relativement à la réforme, plaide pour un bulletin descriptif, pouvant comporter des lettres, et présente la comparaison avec les autres élèves comme une mesure peu souhaitable, voire

Voir BULLETIN en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actual	cahier B	Horoscope	E7
Arts et spectacles		Le monde	A16, A17, A20
	cahier C	Loteries	A2, A20
- horaire spectacles	C8	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	D16, S10
- télévision	C4	Mot mystère	D16
Bandes dessinées	D16	Petites annonces	
Bridge	E7	- immobiliers	D18, D19
Décès	E6, E7	- marchandises	D19
Économie	cahier D	- emplois	D19
Éditorial	A18	- automobile	D19, D20
Êtes-vous observateur	D16	- affaires	D7
		Politique	A10, A11
Feuilleton	D16	Quoi faire	E5
Forum	A19		

MÉTÉO Voir page S16
Nuageux avec percées de soleil
Maximum 0, minimum -7



6 21924 98765 1

Hydro n'est pas prête pour un grand verglas

LISA BINSSE

TOUT EST est en place pour permettre à Hydro-Québec d'affronter la demande accrue d'électricité cet hiver. Toutefois, malgré les importants investissements qu'elle a faits, la société d'État n'est pas à l'abri d'un verglas de même ampleur que celui de 1998.

Tout au plus, a reconnu hier Jacques Régis, président de Trans Énergie, la division qui est responsable du réseau de transport, les dégâts seraient réduits de 30 % si la société devait revivre un autre grand verglas. « C'est difficile à dire ce qui arriverait, a-t-il mentionné lors d'une rencontre d'information. Mais nous sommes en meilleure position. »

Les travaux de bouclage ne sont pas terminés. Toutefois, grâce aux travaux effectués, les réseaux de transport et de distribution sont moins vulnérables à la fois au ver-

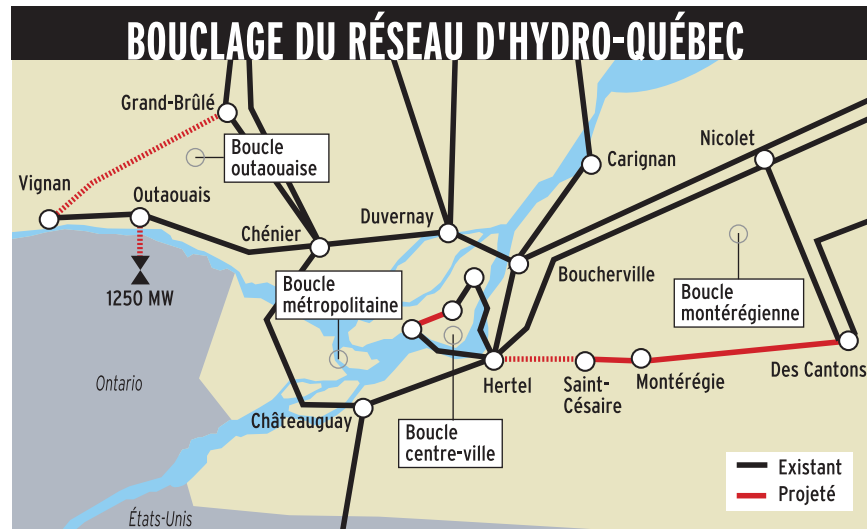
glas et aux tempêtes solaires, comme celle qui a plongé tout le Québec dans le noir en 1989.

Idéalement, quand toutes les mesures prévues par Hydro-Québec seront en place d'ici 2003, la société espère réduire la durée d'interruption de service à sept jours en cas de perturbation majeure. À l'hiver 1998, certains Québécois ont manqué d'électricité pendant six ou sept semaines.

Beaucoup a été fait, cependant. M. Régis et Roger Bérubé, vice-président du Groupe distribution, ont assuré que la société pourra affronter sans problème la pointe de l'hiver 2001, d'environ 32 770 mégawatts, en hausse de 4 % comparativement à celle de 31 585 MW enregistrée en 2000.

En 2000, l'entreprise a injecté 240 millions de dollars dans la

Voir HYDRO en A2



Les travaux de bouclage du réseau de transport d'Hydro-Québec entrepris après le grand verglas de 1998 ne sont pas terminés, comme l'indique cette carte de la société d'État. Un tronçon de la ligne Hertel-Des Cantons, très contestée, reste à faire pour terminer le bouclage dans cette région. Hydro-Québec attend les autorisations pour entreprendre ces travaux qui prendront deux ans.

Lemire

avec la complicité de Michel Côté et Jean-Pierre Plante

NOUVELLE SÉRIE
au St-Denis I
DU 27 JANVIER AU 3 FÉVRIER
Tél.: (514) 790-1111

POUR UNE 12^e SEMAINE
À MONTREAL

ANALEKTA
94.9 FM
TVR
La Presse

DEMAIN DANS LA PRESSE

Ce qui se vendra le plus à Noël

En novembre et en décembre 1999, les consommateurs canadiens ont dépensé plus de 32 milliards de dollars en achats de cadeaux, de boustifaille et d'autres biens. Cette année, le Conseil canadien du commerce de détail estime que les ventes vont augmenter de 3 ou 4% par rapport à l'an dernier! Le père Noël ne chômera pas... Mais que contiendra sa carriole le soir du 24 décembre? Au lieu de sou-doyer un renne ou un lutin, le Conseil canadien du commerce de détail a interrogé les sièges sociaux de 120 détaillants pour le découvrir. «Que pensez-vous vendre le plus durant la période des Fêtes?» a-t-on demandé aux commerçants.

À lire demain dans le cahier *Actuel*.



LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : **577** > À quatre chiffres : **9292**

LOTO 6/49 > **06-13-23-24-31-42** Compl. : **27** > Extra : **908122**

SUITES DE LA UNE

FRANÇAIS

Suite de la page A1

figurent comptent plus de 50 employés, et ont entrepris il y a plus de dix ans un processus de francisation, resté depuis lettre morte.

Trois entreprises ont définitivement perdu leur attestation — avec comme conséquence théorique qu'elles ne pourraient obtenir de contrat du gouvernement québécois. Parmi ces délinquants se retrouve la Manufacture de lingerie Château — associée à la chaîne de magasin Titanium et Produits de qualité IMD. Beaucoup de compagnies du secteur du vêtement font peu de cas des dispositions de la loi, souvent pour les questions d'étiquetage ou la langue de travail, explique Mme René.

Il y a trois ans, au moment du « bilan linguistique » commandé par le gouvernement Bouchard, 300 compagnies ne se pliaient pas aux dispositions de la loi 101.

Il en reste maintenant environ 200, dont une quarantaine ont fait preuve de bonne volonté, ce qui ne serait pas le cas des quelque 150 autres. Plusieurs employeurs importants de Montréal figurent dans cette catégorie.

Dans la liste des compagnies qui

« ne sont pas en règle », on retrouve des firmes comme Air Liquide — qui distribue des produits américains non conformes, Crane Canada et même le Trust Royal. On trouve aussi une longue liste de concessionnaires automobiles, de Auto Boulevard Saint-Martin (Volvo) à Boulevard Dodge Chrysler en passant par Chic Pontiac Buick et Christin Automobile. Les concessionnaires fonctionnent avec des manuels, des catalogues ou des appareils non conformes à la loi, lesquels leur sont fournis par le fabricant étranger.

On retrouve aussi la chaîne d'hôtels Hilton Canada où le système de réservation est souvent anglophone et où on embauche des employés allophones qui ne peuvent répondre aux demandes de la clientèle francophone.

Plusieurs francophones sont aussi délinquants : des Boutiques Jacob à Linen Chest, en passant par Importations Pier. Souvent, les produits sont étiquetés en anglais seulement, ou les logiciels utilisés par les employés ne sont pas conformes, explique Gerald Paquette, porte-parole de l'OLF. On retrouve

aussi les commerces Future Électronique, Holt Renfrew et Cie, et Toys R Us. Ce qui surprend, c'est la taille des compagnies, certaines comptant plusieurs centaines d'employés. Bristol Myers Squibb, par exemple, est une grande compagnie qui ne s'est jamais préoccupée d'utiliser des logiciels en français pour les employés. D'ailleurs, dans le secteur pharmaceutique, l'OLF fait aussi des reproches à Wyeth-Ayers et Johnson et Johnson. Les courriers Purolator utilisent des logiciels en anglais. Dupont Canada, CAE électronique, Paccar propriétaire de Kenworth, Goodyear Canada, Ingersoll-Rand, les Emballages Paperboard, Compaq Canada, Textron (Bell Helicopter) figurent aussi au tableau de déshonneur de l'OLF.

Pour une quarantaine d'autres compagnies qui n'ont toujours pas leur certificat, on a pu discuter de la mise en place d'un nouvel échéancier. On retrouve dans ce groupe plusieurs entreprises importantes dont Bombardier, ABB, Camco, Harris Canada, Honeywell, les Imprimeries Quebecor, les Industries Dorel, Pratt et Whitney, Sears Canada, Siemens et UAP.

HYDRO

Suite de la page A1

poursuite des travaux pour renforcer ses réseaux de transport et de distribution.

Quatre projets de bouclage, qui sont des voies alternatives au réseau existant, ont été complétés ou le seront bientôt sur le réseau de transport, un réseau à très haute tension, dont un au centre-ville de Montréal, fini en juillet, qui ajoute une capacité de 1000 MW. Les autres bouclages touchent les régions de Québec, de la Mauricie et de la Gaspésie. En tout, ces travaux ajoutent une capacité de près de 2500 MW sur le réseau.

De plus, la centrale de Beauharnois a été intégrée au réseau de Montréal ajoutant encore 875 MW pour desservir le centre-ville au besoin.

Toutefois, les travaux de bouclage ne sont pas terminés, notamment en Montérégie, la région la plus durement frappée par le verglas il y a trois ans.

Une section de 45 kilomètres reste à faire entre le poste Montérégie et Hertel, dernier tronçon de la ligne Hertel-Des Cantons fortement contestée. La société attend le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la mi-décembre. Une fois les permis obtenus, il faudra deux ans pour boucler le réseau de cette région.

Des travaux importants restent aussi à faire en Outaouais dont l'interconnexion de 1250 MW avec l'Ontario.

La société a également mis en place des techniques de déglacage qui peuvent faire fondre la glace sur de 30 à 40 % des fils à haute tension du réseau de transport, en autant qu'il y ait du courant. D'autres techniques sont sous étude.

Sur les 950 millions prévus pour renforcer le réseau de transport, le tiers a été investi à ce jour.

De plus, Hydro-Québec a complété cette année un important programme de 1,2 milliard lancé en 1990 pour améliorer la robustesse du réseau de transport, entre autres face aux orages géomagnétiques. Les tempêtes solaires ont un cycle de 11 ans et 2000 et 2001 sont au sommet d'un cycle. Personne ne s'en est rendu compte, mais le Québec a atteint le niveau maximum d'activité solaire en juillet et le réseau a résisté.

Quelque 75 millions ont été investis dans le réseau de distribution cette année pour accélérer les raccordements, faire de la maintenance préventive, élaguer les arbres et améliorer le réseau. Le renforcement du réseau de distribution, qui amène l'électricité aux clients, sera terminé en 2003. Au total 175 millions y auront été investis.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
andre.cloutier@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECOUVREMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détaillants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911

Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Châlain M. Y. 12919-1518

BULLETIN

Suite de la page A1

contre-productive. « Le premier ministre a raison. On doit examiner les avantages et les inconvénients respectifs d'avoir des lettres et des chiffres et c'est ce que nous sommes en train de faire », a déclaré M. Legault, en insistant sur le fait qu'il voulait éviter de faire de ce « vieux débat » une « guerre de religion ».

Le premier ministre Bouchard avait précisé que ses propres garçons, inscrits dans une école privée de la métropole, avaient des bulletins « comme quand on était jeune », permettant aux parents de savoir « clairement » où se situe l'enfant par rapport à la classe.

M. Legault, qui envoie ses enfants à la même école que le premier ministre, a dit qu'il comprenait ses préoccupations de « parent ». L'ex-homme d'affaires a précisé que lui-même « aimait bien » les bulletins traditionnels, notamment parce qu'il est à l'aise avec les chiffres, mais qu'une telle approche ne donnait pas suffisamment d'information sur les progrès réels de l'élève.

La moyenne, a-t-il précisé, n'est pas toujours une donnée fiable puisqu'un enfant qui fait bonne figure dans une classe ou dans une école donnée peut en fait avoir de réelles faiblesses par rapport aux enfants d'autres établissements.

En septembre, le ministère avait transmis aux commissions scolaires trois modèles descriptifs de bulletin pour soutenir la réflexion des écoles, qui ont le dernier mot à ce sujet en vertu de la Loi sur l'instruction publique. L'un d'eux prévoyait par exemple le recours à des « bonshommes » souriants ou maussades pour illustrer la progression de l'enfant dans un domaine donné.

À l'heure actuelle, 70 % des écoles primaires optent pour un bulletin descriptif, a noté hier M. Legault. Question d'ajouter à la confusion, M. Legault a précisé que le bulletin traditionnel demeurerait en usage, réforme ou pas, dans « certains » établissements.

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, Yvon Marcoux, a déclaré que l'intervention du premier ministre démontrait « l'improvisation » dont fait preuve le ministère en matière d'évaluation. Les nouveaux bulletins, juge-t-il, sont confus et truffés d'informations difficiles à décoder pour les parents.

La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier, estime que les propos du premier ministre constituent une forme de « désaveu » puisque le politicien « questionne sur le fond la réforme qui est pilotée par son propre gouvernement ».

Mme Fortier juge que l'approche préconisée par M. Bouchard est « désuète » puisque la majorité des écoles primaires utilisent déjà un bulletin descriptif. La FSE consulte actuellement ses membres avant de se prononcer officiellement sur la politique d'évaluation du ministère, qui doit être finalisée au printemps prochain.

L'Alliance des professeurs de Montréal, qui est affiliée à la FSE, se montre d'ores et déjà très critique. Elle craint notamment que l'approche descriptive ne permette pas d'identifier efficacement les enfants en difficulté.

« Le ministère (de l'Éducation) n'arrête pas de nous dire que nous sommes les seuls à ne pas comprendre sa démarche en matière d'évaluation. Il semble que le premier ministre est dans la même situation que nous », ironise son porte-parole, Yves Parenteau.

ENDEAVOUR

Suite de la page A1

brillantes », souligne M. Hawes. Pour effectuer les travaux de mise en place de ces panneaux, deux astronautes, Joe Tanner et Carlos Noriega, effectueront trois délicates sorties dans l'espace.

La première sera consacrée au déploiement des panneaux solaires, la deuxième au câblage des équipements électriques, et enfin la troisième, à l'installation d'un instrument de mesure des charges électrostatiques occasionnées par l'électricité produite par les panneaux solaires.

« Nous nous sommes entraînés pendant deux ans pour cette mission », a souligné le Canadien Marc Garneau, à son arrivée lundi au centre Kennedy.

Ce vol sera aussi l'occasion d'une première visite pour « Expedition One », le premier équipage

résidant depuis presque un mois déjà de l'ISS, l'Américain William Shepherd et les Russes Iouri Guidzenko et Sergueï Krikaliov.

Mais les cinq astronautes de l'équipage de la navette n'auront qu'une courte « réunion de famille », de quelques heures seulement, avec les trois hommes de l'ISS. Pendant la plus grande partie de la mission, les deux équipages vivront en effet chacun dans leur propre vaisseau, séparés par le module Unity de la Station.

L'installation des premiers panneaux solaires de l'ISS va permettre de fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement du premier laboratoire de recherches, le module américain Destiny, qui doit être installé en janvier 2001 lors de la prochaine mission navette de la NASA.

SUIVEZ LE RYTHME

Du lundi au vendredi dans **La Presse**

ACTUEL



Le télémanipulateur canadien attend son envol

Une autre importante contribution canadienne à la Station spatiale internationale

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

CAP CANAVERAL, Floride — Alors que Marc Garneau s'apprête à partir dans l'espace, une autre importante contribution canadienne à la Station spatiale internationale attend de s'envoler à son tour, le télémanipulateur.

« Tous les tests ont été faits, il est prêt à partir », a déclaré hier le gestionnaire du Programme canadien de la Station spatiale, Alain Dubeau, en contemplant le télémanipulateur, plié en quatre, entreposé dans un édifice du Centre spatial Kennedy en attendant le grand départ.

Ce départ devrait avoir lieu en avril prochain à bord de la navette *Endeavour*. Un autre Canadien sera à bord, l'astronaute Chris Hadfield, qui jouera un rôle dans l'installation du télémanipulateur.

Ce télémanipulateur est un des éléments du Système d'entretien mobile, la principale contribution canadienne au projet de Station spatiale internationale.

Le télémanipulateur est en fait une version plus grosse et plus perfectionnée du bras canadien utilisé à bord des navettes spatiales. Il mesure 17 mètres de long alors que le bras de la navette en mesure 15. Il compte sept joints, comparativement à six pour le bras de la navette, ce qui le rend plus souple. Mais surtout, il n'est pas fixé de façon permanente à la station et peut s'y agripper avec l'une ou l'autre de ses extrémités.

« Il peut se déplacer le long de la station un peu comme une chenille arpentuse », a déclaré M. Dubeau.

Au cours de la mission STS-97, Marc Garneau utilisera le bras de la navette *Endeavour* pour déplacer une poutrelle munie de panneaux solaires. « Ce que fait Marc n'est que

le prélude à ce qu'il sera possible de faire », a affirmé M. Dubeau.

Deux autres éléments composent le système d'entretien mobile. Le premier, une base sur laquelle pourra s'agripper le télémanipulateur, devrait être envoyé dans l'espace en février 2002. En attendant son arrivée, le télémanipulateur s'agrippera au laboratoire américain Destiny qui devrait être lancé en janvier prochain.

Le troisième élément, le Manipulateur agile spécialisé, devrait s'envoler à son tour en 2003. Il s'agit d'un robot comptant 15 articulations qui pourra servir de « main » au télémanipulateur. Il sera notamment utilisé pour faire de l'entretien, ce qui diminuera le nombre de sorties dans l'espace par des astronautes.

« Ces sorties prennent du temps et sont dangereuses, a déclaré M. Dubeau. Il est préférable de garder les astronautes à l'intérieur de la Station pour faire de la recherche. »

ACTUALITÉS



photo PIERRE McCANN, La Presse ©
Une hache, un bout de corde et la reproduction d'une bague ayant appartenu à l'une des victimes. Toute personne pouvant fournir quelque information sur l'un ou l'autre de ces objets reliés au meurtre de trois vieillards de Saint-Paul-de-Joliette est invitée à communiquer au 1-800-659-4264 ou au 514-596-3684 ou encore par le site Internet : crime.personne@surete.ca

TRIPLE MEURTRE DE SAINT-PAUL-DE-JOLIETTE

La police cherche désespérément des indices

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'ENQUÊTE de la Sûreté du Québec sur le triple meurtre de vieillards à Saint-Paul-de-Joliette se trouve dans un cul-de-sac. Cependant, les policiers espèrent qu'en montrant au public des éléments de preuve gardés secrets jusqu'à présent, cela pourrait conduire les enquêteurs jusqu'aux assassins.

Lors d'une conférence de presse, hier, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-de-Joliette, deux enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ ont exhibé une vieille hache trouvée à l'étage où les frères Roland et Marcel Landry, âgés de 77 et 79 ans, ainsi que leur soeur Marguerite, 89 ans, ont été découverts sans vie le matin du 13 décembre dernier. Ils ont aussi montré un vieux bout de corde, comme on en trouve souvent chez les cultivateurs et identique à la corde trouvée près des trois corps martyrisés.

Le vol est certainement le mobile de ces crimes. Cependant, personne dans la famille n'a pu dire avec précision ce qui manque dans la maison de ferme où habitaient les victimes, si ce n'est une bague appartenant à Marcel Landry. Le caporal Bernard Meunier, de l'escouade des crimes contre la personne de la SQ, a dit que les policiers ont fait reproduire la bague qu'un bijoutier de Joliette avait réalisée spécialement pour Marcel Landry. À l'intérieur, les initiales du bijoutier sont gravées. On demande à toute personne qui aurait pu acheter ou recevoir une bague identique de communiquer au 1-800-659-4264 ou au 514-596-3684 ou encore par le site Internet : crime.personne@surete.ca. De plus, la SQ et la police de la région de Joliette espèrent que quelqu'un reconnaitra la hache et la corde. Personne n'a pu identifier la hache comme appartenant aux victimes. Quant à la corde d'une longueur de trois mètres, elle devait servir à ligoter les trois personnes âgées; les auteurs des crimes avaient commencé à les attacher, mais n'ont pas continué.

Les forces policières font un effort particulier pour tenter d'élucider ces meurtres qui font encore trembler la population de la région

New York essaie de se débarrasser de ses rats

Associated Press

NEW YORK — Plusieurs experts se sont réunis hier à l'Université de Columbia pour tenter de se débarrasser des rats qui peuplent New York.

« Il y a vingt ans, toute cette ville avait décidé de fournir un effort pour combattre les rats », a expliqué l'un d'entre eux, Randy Dupree. « Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et nous assistons à un bourgeonnement de la population des rongeurs. Il faut que tout le monde participe à joigne la guerre contre les rats. »

Une assemblée d'environ 250 personnes a assisté au Sommet sur les rats, au cours duquel de nombreux spécialistes, responsables de la santé et politiciens ont réussi à identifier l'ennemi public numéro 1, le Rattus norvegicus, communément appelé Rat norvégien.

À New York, la haine du rat s'est développée ces derniers temps. La mairie a donc mis en place deux lignes téléphoniques spéciales, et le

maire de la ville, Rudolph W. Giuliani, a désigné un « Monsieur rats ».

« Nous déployons des efforts jamais vus pour tuer les rats », a expliqué M. Giuliani. « Nous en tuons plus que n'importe où ailleurs, et nous sommes les premiers tueurs de rats du pays. »

Pour améliorer la lutte contre les rongeurs, un conseiller municipal, Bill Perkins, a proposé de bannir de New York les corbeilles métalliques qui permettent aux rats de s'introduire plus facilement dans les ordures.

Environ 8 millions de rats sont censés peupler les rues de New York. Mais selon un spécialiste, Bruce Colvin, ce chiffre est largement surestimé. D'après lui, pour combattre efficacement les rongeurs, la mairie devra éliminer leur nourriture — particulièrement la graisse dans les restaurants — et non pas chercher à les empoisonner.

MARC THIBODEAU

Disant s'inspirer de considérations « philanthropiques », le fabricant de cigarettes Imperial Tobacco entend désormais consacrer « en priorité » ses dons au financement des universités et au développement de services de santé pour les personnes âgées, a appris hier *La Presse*.

Dans le domaine de l'éducation, l'un de ses principaux objectifs sera de soutenir la création de programmes de bourses pour les étudiants. L'argent servira aussi à la création de « nouveaux programmes d'études » dans tous les domaines, incluant la santé, a précisé hier le porte-parole de l'entreprise, Michel Descôteaux.

Imperial Tobacco, qui évoque les problèmes de financement existants dans ce domaine, entend par ailleurs contribuer financièrement aux hôpitaux d'enseignement qui oeuvrent à l'amélioration des services de santé aux personnes âgées.

Ces orientations devraient susciter une levée de boucliers parmi les établissements publics concernés, estiment les membres du lobby antitabac, puisqu'ils risqueraient de menacer leur autonomie intellectuelle.

Il y a quelques semaines, l'Université de l'Alberta a décidé de faire une croix sur l'idée de recevoir une aide financière d'Imperial Tobacco après que des questions d'éthique eurent été soulevées à ce sujet.

Hier, une porte-parole de l'établissement a refusé d'expliquer en

détail les fondements de cette décision. M. Descôteaux affirme pour sa part que c'est l'université elle-même qui avait sollicité l'appui de son entreprise. « On a eu une rencontre avec eux à ce sujet. On a ensuite entendu parler de leur décision par les journaux. Il y a eu beaucoup de démagogie », dit-il.

Imperial Tobacco cherche par ses dons, qui représentent 1 % de son bénéfice annuel avant impôts, soit quelque 6 millions cette année, à se comporter en « bon citoyen corporatif », affirme le porte-parole. « En matière de dons, l'impact sur la vente de nos produits n'est jamais considéré », dit-il.

Nombre d'universités canadiennes et québécoises ont déjà bénéficié par le passé de l'aide de l'ex-société mère du fabricant de cigarettes, Imasco, absorbée en début d'année par British American Tobacco (BAT).

Le rapport annuel de dons d'Imasco pour 1998 fait état de contributions à plus d'une trentaine d'établissements de cette nature. Les plus importantes, au Québec, ont été versées à l'Université Concordia (400 000 \$), l'Université Laval (700 000 \$) et l'Université McGill, qui a mis sur pied il y a quelques années une nouvelle chaire de recherche en administration grâce à un apport de 1,2 million.

Le directeur adjoint au développement de l'université, Tom Thompson, a indiqué hier que l'établissement n'avait pas de politique écrite définissant ce qui constitue un don acceptable. Elle est cependant « très soucieuse » d'éviter toute contribution susceptible de nuire à son image ou à son autonomie.

La faculté de médecine refuse expressément toute contribution pro-

venant de l'industrie du tabac, ce qui n'a pas empêché RJR Reynolds de verser 25 000 \$ en 1993 pour un « symposium sur la nicotine », note M. Thompson.

L'Université de Toronto a reçu pour sa part plus de deux millions de dollars d'Imasco, qui ont notamment servi à financer une série de bourses et une nouvelle chaire d'études dans un hôpital pédiatrique affilié. Une porte-parole, Cristina Coraggio, a indiqué que l'institution s'était dotée de balises dans ce domaine pour assurer son autonomie intellectuelle.

Le directeur de l'Association pour la défense des droits des non-fumeurs, François Damphousse, estime que les universités, et les établissements publics en général, devraient « systématiquement » refuser tout don provenant des fabricants de cigarettes, même lorsqu'ils ne touchent pas des programmes en santé.

Selon M. Damphousse, les entreprises cherchent d'abord et avant tout par ce moyen à redorer leur image, passablement écorchée par les révélations sur leurs pratiques commerciales. Elles veulent aussi, croit-il, créer un lien financier avec les institutions pour freiner tout élan critique à leur égard.

M. Descôteaux fait peu de cas de telles affirmations. « Il y a des professionnels de la critique des fabricants de tabac qui vont toujours nous critiquer, quoi que nous fassions. Laissons-les braire », dit-il.

Dans un document interne décrivant les nouvelles orientations de son programme de dons, Imperial Tobacco se montre plus sensible à cette question puisqu'elle précise qu'elle « suivra de près la réaction de la collectivité à sa visibilité accrue dans le monde de la philanthropie. »

À partir de

14⁹⁹\$

Pull à encolure ronde, imprimés flocons de neige, collection Les Ailes, en 6 couleurs.

MIGNON

ENVELOPPANT

Robe de nuit à manches raglan de la collection Les Ailes, rose ou bleue, 25,95 \$. Peignoir, rose ou bleu. À partir de 44,95 \$.

Noël selon Les Ailes

Cette année, Les Ailes de la Mode vous offre un Noël plus que joyeux. Des idées-cadeaux inspirantes, dans une ambiance vraiment chaleureuse.

E N F A N T

mode et accessoires

AILES

LES AILES DE LA MODE

LA CARTE LES AILES MASTERCARD

Nulle part ailleurs

la Puce-à-porter

BE Noël

20\$

POUR COMBLER VOS PROCHES AUX FÊTES, OFFREZ-LEUR UNE CARTE AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS.

La carte-cadeau électronique est offerte en valeurs de 10\$ à 500\$ et est échangeable dans tous les magasins Les Ailes de la Mode.

À partir de

39⁹⁵\$

Col roulé à imprimés flocons de neige, collection Les Ailes, en kaki, bleu, rouge ou mauve.

COQUIN

+

Plus de douze millions gaspillés en médicaments trop chers

SILVIA GALIPEAU

Les Québécois ont dépensé 12,4 millions de trop en médicaments cette année, des millions de perdus parce qu'ils achètent des médicaments d'origine plus chers, au lieu de se tourner vers les médicaments génériques, pourtant identiques en qualité, et surtout nettement moins coûteux.

C'est ce qu'a dénoncé hier l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFPP) organisme qui représente quinze entreprises de produits génériques au Québec. Cette association lance aujourd'hui une campagne de publicité pour sensibiliser le public à sa cause.

« Il est de notre responsabilité de faire connaître l'existence de médicaments génériques et de démontrer que l'on peut générer des économies », a déclaré hier Jean-Guy Goulet, vice-président de l'ACFPP, en conférence de presse.

L'Association a déjà dénoncé

Médicaments d'origine

Médicaments génériques

Coûts comparatifs de six médicaments d'origine et six médicaments génériques, utilisés couramment au Québec

Marque	Médicament	Traitement	Dose	Coût (\$)
Lipidil Micro	Origine	Cholestérol	200 mg	1,73
Fenofibrate	Générique			1,21
Prozac	Origine	Dépression	10 mg	1,57
Fluoxetine	Générique			1,17
Relafen	Origine	Arthrite	500 mg	0,67
Nabumetone	Générique			0,50
Zoloft	Origine	Dépression	100 mg	1,61
Sertraline	Générique			1,22
Sotacor	Origine	Coeur	160 mg	1,03
Sotalol	Générique			0,65
Hytrin	Origine	Hypertension	5 mg	0,95
Terazosin	Générique			0,60



Source: RAMQ

Fabienne Sallin - PC

cette réalité à plusieurs reprises, notamment lors de la commission Clair sur la santé en octobre, ainsi que lors de la rencontre des ministres de la Santé à Winnipeg, également en octobre.

Cette fois, elle argumente, chiffres à l'appui. Elle a analysé les sta-

tistiques de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) des mois de juin 1999 à juin 2000, en choisissant douze médicaments consommés par les Québécois qui participent au régime d'assurance-médicaments du Québec, médicaments dont le pendant générique

existe. Résultat ? « Les statistiques de la RAMQ sont limpides. Dans la grande région de Montréal, c'est 7,1 millions de dollars de plus que les consommateurs ont dépensé, dont 4,3 millions de dollars, uniquement pour les 65 ans et plus », et cela parce que les consommateurs ont favorisé les produits d'origine et non les génériques.

« Il en va ainsi pour toutes les régions du Québec et pour chacun des douze médicaments choisis. Les montants d'économies possibles sont de l'ordre de 25 millions. »

Ces possibles économies sont d'autant plus intéressantes que l'on sait que le déficit de la RAMQ va croissant. Selon son dernier rapport d'activité rendu public il y a quelques semaines, le déficit de 2000 dépasse les 70 millions, en hausse de 55 millions par rapport à 1999.

Le débat relance également la question de la règle dite « de 15 ans », règle unique au Québec qui garantit le remboursement des médicaments d'origine par la RAMQ pendant 15 ans après son entrée en marché. Ailleurs au pays, une fois le produit générique sur le marché, les assurances ne remboursent plus que les produits les moins chers.

À la RAMQ, on a tenu à relati-

ser ces données hier. « Ils parlent d'économies de 12 millions pour 12 médicaments. Nous, notre analyse pour tous les médicaments démontre que cela coûte 22 millions de plus pour la non-application du principe du prix le plus bas », a expliqué hier Patrick Septembre, agent d'information à la RAMQ. De ces 22 millions, 17 sont remboursés par le gouvernement, cinq millions sont financés par les consommateurs. « On est loin de leurs chiffres ».

Quant aux compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, association qui regroupe les compagnies de produits d'origine ou brevetés, elles ont dénoncé hier la sortie de l'ACFPP, soulignant « son incompréhension de l'industrie de la recherche pharmaceutique, de sa contribution à l'économie québécoise et à la qualité de vie de la population et de la vraie valeur des médicaments innovateurs ». Selon eux, la fameuse « règle des 15 ans » québécoise stimule la recherche et le développement, donc l'économie en général, règle qui a permis au Québec de se hisser à la tête de l'industrie au Canada. L'Association compte 25 compagnies au Québec et quelque 7900 emplois.

Pour un régime d'assurance-médicaments public universel

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La Coalition sur l'assurance-médicaments, la CSN et la CSQ ont renouvelé, hier, leur appel en faveur d'un régime d'assurance-médicaments entièrement public, dénonçant du même souffle les tergiversations du ministère de la Santé, qui tarde à étudier cette possibilité.

En annonçant au printemps dernier que le plafond des primes d'assurance-médicaments passerait de 175 \$ à 350 \$ par année, la ministre de la Santé, Pauline Marois, avait promis de créer un comité pour évaluer la faisabilité et la pertinence d'un régime universel, en lieu et place du régime mixte actuel. Six mois plus tard, rien n'est fait.

« Il n'y a toujours personne de nommé et il n'y pas de mandat qui a été donné, alors qu'on nous avait dit que ce serait fait avant la fin no-

vembre », déplore Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

Au ministère, on assure que la composition du comité sera annoncée avant Noël, mais on refuse de préciser s'il sera uniquement formé d'experts ou s'il inclura des représentants des patients, des syndicats et des organismes communautaires.

En commission parlementaire, en février dernier, de nombreux organismes — dont la CSN, la CSQ, la Fédération des infirmières et le Protecteur du citoyen — avaient suggéré d'instaurer un régime public universel, une proposition déjà

formulée par le Forum national sur la santé en 1997.

Selon la Coalition sur l'assurance-médicaments, un régime universel permettrait à l'État de négocier de meilleurs prix avec les compagnies pharmaceutiques. Mais un tel régime serait surtout plus équitable, car l'ensemble des Québécois en assumeraient le fardeau financier. Présentement, les plus fortunés détiennent généralement des assurances privées. Le régime public couvre donc les gens les plus pauvres, qui sont souvent ceux qui requièrent le plus de médicaments.

C'est un des facteurs qui expliquent que le coût brut du régime public d'assurance-médicaments a augmenté de 16,5 % en 1999-2000, une hausse semblable à celles observées chaque année depuis la création du régime, en 1996. Ces augmentations ont plongé le régime dans le rouge. Pour arrêter l'hémorragie, la ministre a doublé depuis juillet le plafond des primes du régime public.

Elle s'apprête aussi à édicter un règlement permettant à la Régie de l'assurance-maladie du Québec de modifier le montant maximal de la prime, sur la base des coûts de l'année précédente et de la hausse des coûts que l'introduction de nouveaux produits à la liste des médicaments remboursables risque d'entraîner.

La Coalition s'oppose à ce projet de règlement, qui pourrait entrer en vigueur dès le 3 décembre.« Il est très clair que le gouvernement transfère encore une fois la hausse des coûts à la population sans faire le moindre effort de contrôle des coûts », dit la porte-parole de l'organisation, Jennifer Auchinleck.

Pour la Coalition, il est plus pressant que jamais d'adopter une politique globale sur les médicaments. Cette politique passerait entre autres par l'abolition de la « règle des 15 ans », qui allonge la protection accordée aux médicaments brevetés, mais aussi par l'implantation de mesures afin d'améliorer les pratiques médicales en matière de prescription de médicaments. Selon le Forum national sur la santé, entre 23 et 29 % des prescriptions sont inappropriées.

La RAMQ décidera de la hausse des coûts

DENIS LESSARD

QUÉBEC — C'est la Régie de l'assurance-maladie, et non le gouvernement, qui décidera de la hausse prochaine des coûts du régime d'assurance-médicaments, a indiqué hier la ministre de la Santé, Pauline Marois. Une nouvelle majoration des plafonds des primes devrait être annoncée dans les prochaines semaines pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

La loi 117 adoptée en juin dernier prévoit que le plafond des primes — passé de 175 \$ à 350 \$ en juillet dernier — est modifié le 1^{er} janvier selon un taux fixé par la RAMQ. La ministre a rappelé que le régime ne peut faire de déficit et doit s'autofinancer. La hausse du plafond des primes annuelles est le seul levier confié à la régie au terme de la loi. On ne touchera donc pas aux barèmes, à la coassurance ou au niveau des franchises. Or, reconnaissent des sources au ministère de la Santé et à la RAMQ, il est clair que le coût du régime va continuer d'augmenter. La croissance des coûts a été de 16 % pour l'année qui se termine, et tout indique que cette tendance se poursuivra.

À la RAMQ on planche encore sur les prévisions actuarielles pour fixer le nouveau plafond. Hier, Mme Marois insistait sur le fait que cette majoration ne serait pas une décision gouvernementale. La Régie fixera le taux et en informera la ministre Marois, qui ne fera que relayer l'information au Conseil des ministres.

« Mort » annoncée de milliers de sites Web

FRANÇOIS BERGER

Des milliers d'entreprises, d'organismes et d'individus se retrouveront, bien malgré eux, débranchés du réseau Internet demain matin parce qu'ils n'auront pas renouvelé l'enregistrement des « noms de domaine » qui servent d'adresses pour leurs sites Web ou leur système de courrier électronique au Canada.

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), chargée depuis deux mois d'administrer les noms de domaine se terminant en .ca (pour Canada), a fixé à minuit ce soir le délai ultime pour renouveler l'enregistrement et acquitter les droits de quelque 98 000 noms Internet auprès de l'un ou l'autre des 63 registraires dûment mandatés à travers le pays.

Un nom qui n'aura pas été réenregistré deviendra inopérant au cours de la nuit prochaine, c'est-à-dire que les internautes n'auront plus accès à l'adresse électronique correspondante, qu'il s'agisse d'un site Web ou d'une adresse de courriel. Les particuliers qui disposent d'une adresse de courriel avec le suffixe .ca n'ont pas à faire l'enregistrement eux-mêmes, cela étant le devoir de leur fournisseur de service Internet.

Le site officiel de l'ACEI, un organisme basé à Ottawa, donnait hier en fin d'après-midi la liste de plus de 45 000 noms de domaine se terminant en .ca qui n'avaient pas été renouvelés. Plusieurs de ces noms n'ont qu'une existence « théorique » depuis leur

enregistrement initial, qui peut remonter aussi loin qu'à 1990, car on estime que 25 000 de ces adresses Internet sont encore actives, trois sur quatre renvoyant à un site Web et les autres à des adresses de courriel.

Parmi ces noms de domaine ou adresses encore en activité, environ 10 000 appartiennent à des entreprises qui vont connaître demain matin, à leur grande surprise, une « panne générale » qui risque de durer plusieurs jours et de leur coûter cher, croit le spécialiste Normand Fortier, du registraire accrédité Mediafusion, à Montréal.

La liste des retardataires publiée hier par l'ACEI comportait notamment, au Québec, les noms de sites Web de plusieurs municipalités — dont Sorel, Joliette, Fleurimont, Asbestos, Vaudreuil-Dorion — d'organismes publics voués au tourisme — dont le Vieux-Québec — et d'entreprises privées dont de nombreux bureaux régionaux du courtier immobilier Remax.

L'ACEI s'attend à une avalanche de requêtes demain et pendant tout le week-end et a demandé aux registraires de se placer en état d'alerte. L'organisme avait, le 1^{er} novembre, déjà allongé d'un mois le délai pour le réenregistrement et a refusé un nouveau prolongement demandé par les registraires.

Des détenteurs de noms de domaine ont choisi de ne pas les renouveler, mais l'ACEI n'a pas pu identifier avec précision ceux qui désiraient les conserver.



Les cadeaux Harry Rosen

Gants en peau de sauvagine et foulard en tricot côtelé

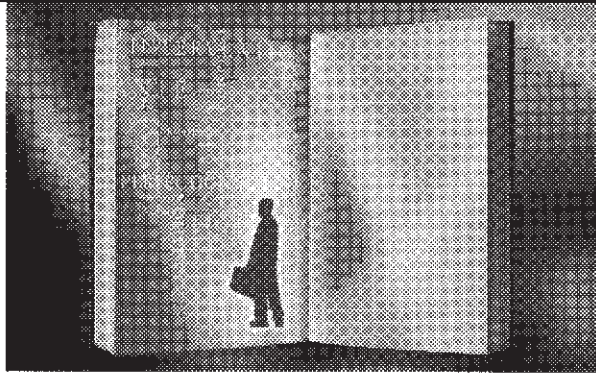
Importés d'Italie, ces gants en peau de sauvagine très souple doublée de cachemire et ce foulard en laine mérinos le garderont bien au chaud tout l'hiver. Gants : 115 \$ Foulard : 90 \$

Qui n'aimerait pas recevoir un cadeau d'Harry Rosen ? Peu importe les goûts de l'élue de votre cœur, l'un de nos conseillers vestimentaires sera heureux de vous aider à dénicher l'article qui lui fera plaisir. Vous désirez le faire emballer ? Nous pouvons nous en charger. Évidemment, s'il préfère choisir lui-même son présent, vous pouvez lui acheter une carte à puce Harry Rosen de la valeur qui vous convient à chacune de nos boutiques ou en ligne au harryrosen.com.

HARRY ROSEN

LES COURS MONT-ROYAL 514 284-3315 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE 514 695-8921 • CENTRE ROCKLAND 514 735-6227
www.harryrosen.com

Faculté de l'éducation permanente
La faculté d'évoluer



Ajoutez un certificat à vos compétences.

- Bureautique / module
- Communication appliquée
- Criminologie
- Droit
- Études individualisées
- Français langue seconde
- Gérontologie
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion de l'invalidité et de la réadaptation / module
- Gestion des services de santé
- Initiation à la programmation / module
- Intervention auprès des jeunes
- Intervention dans les groupes et les organisations
- Intervention en déficience intellectuelle
- Intervention en milieu multiethnique
- Journalisme
- Maintien à domicile
- Petite enfance et famille : intervention précoce
- Publicité
- Rédaction
- Relations industrielles
- Relations publiques
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail
- Santé mentale
- Toxicomanies
- Traduction
- Violence, victimes et société

Hiver 2001

Renseignements
 (514) 343-6090
 1 800 363-8876
www.umontreal.ca

Université de Montréal

FIN DE SEMAINE

Canon

Venez rencontrer M. Allan Selway représentant de Canon qui se fera un plaisir de vous démontrer les appareils photos 35 mm - APS, numériques et vidéos

Le vendredi 1^{er} décembre de 16 h à 21 h
Le samedi 2 décembre de 10 h à 16 h

Canon ELPH Jr.



Ensemble ELPH Jr.

- Appareil photo APS léger et compact
- Objectif AF 26 mm F2.8
- Flash intégré

149⁹⁹ \$ Coffret cadeau : étui, film, trépied et pile

Canon REBEL



- Appareil photo réflex 35 mm
- Objectif zoom 28-90 mm F4-5.6
- 10 modes d'exposition
- Flash intégré escamotable

499⁹⁹ \$ Incluant : sac transport, film, courroie et pile

Sure Shot Classic 120



- Appareil photo 35 mm compact
- Objectif zoom 38-120 mm
- Multimodes

299⁹⁹ \$ Incluant : étui, courroie et pile

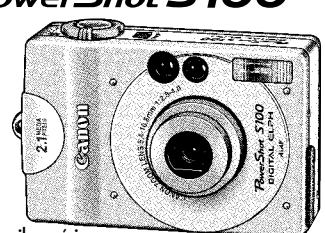
Elan II



- Appareil photo réflex 35 mm
- Appareil photo robuste et rapide
- Objectif zoom 28-90 mm F4-5.6
- 10 modes d'exposition
- Flash intégré escamotable

689⁹⁹ \$ Incluant : sac transport, film, courroie et pile

Canon PowerShot S100



- Appareil numérique
- Zoom 2x (35-70 mm)
- Résolution 2.1 millions de pixels
- Interface USB

799⁹⁹ \$ Incluant : étui, carte mémoire 8Mo et acc.

Canon LABO MAISON



CD-300

- Imprimante sublimation thermique
- Format d'impression 4 x 6 et 4 x 10
- Compatible DPOF

499⁹⁹ \$

Canon PowerShot G1



- Appareil photo numérique
- Zoom 3x équivalent 34-102 mm
- Résolution 3.34 millions de pixels
- Modes automatique, manuel et semi-manuel

Incluant : carte mémoire 16Mo, pile et chargeur

1 299⁹⁹ \$

optura



- Caméra vidéo numérique format Mini-DV
- Zoom 12 optique / 48x numérique
- Écran couleur 3,5 pouces
- Stabilisateur d'image

Incluant : câble, pile, chargeur

2 099⁹⁹ \$

Canon ELURA 2



- Caméra vidéo numérique format Mini-DV
- Zoom 10x optique / 40x numérique
- Photo sur carte MMC
- Écran couleur 2,5 pouces
- Stabilisateur d'image

Incluant : câble, pile, chargeur et carte MMC 8 Mo

2 149⁹⁹ \$

Pour vos cadeaux de Noël pensez... Canon

Les photos peuvent différer des produits annoncés. Certains items sont en quantités limitées et peuvent avoir été prélevés.

L.L.Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE

(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 14 décembre 2000

Photos peuvent différer.

Les commerçants fautifs désormais fichés par l'OPC

Les informations les concernant seront éventuellement accessibles sur Internet

ANDRÉ DUCHESNE

La décision de l'Office de la protection des consommateurs (OPC) de rendre public un fichier de commerçants ayant fait ou faisant l'objet de plaintes soulève des inquiétudes auprès d'associations de gens d'affaires. Elles considèrent l'initiative incomplète, voire carrément dangereuse.

« Ce fichier fait peut-être part du nombre de plaintes, mais ne donne aucune idée quant aux démarches réalisées par un commerçant pour corriger une situation », observe Sylvie Ratté, économiste principale à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI).

Désormais, le consommateur souhaitant faire l'achat d'une piscine, d'une voiture, de meubles, de services financiers et d'une foule d'autres produits aura donc accès à ce nouvel outil appelé le « Profil du commerçant ». Tenant en une page, le document (un par commerçant) est tiré d'une banque de données créée par l'OPC à partir de la compilation de milliers de plaintes de consommateurs insatisfaits. Amorcée le 1^{er} mai 1999, cette compilation fait état de 4247 plaintes; 26 des commerçants fichés comptent 15 plaintes et plus à leur actif.

« Ce sont des plaintes documentées et fondées », insiste la présidente de l'OPC, Nicole Fontaine.

Depuis sa fondation il y a une trentaine d'années, l'organisme a reçu quelque 480 000 plaintes de consommateurs insatisfaits. Les plus fréquentes touchent le domaine de l'automobile, de l'habitation, des meubles et des services financiers. Leur nature va de la qualité du produit au non-respect de la garantie, en passant par l'annulation du contrat, les délais de livraison, etc.

« Plus de 30 % de l'ensemble des plaintes porte sur la qualité des biens alors qu'environ 20 % de celles-ci concernent des pratiques commerciales interdites », poursuit M^{me} Fontaine.

Genre de fiche signalétique, ce « Profil du commerçant » fait état du nombre de plaintes inscrites à l'OPC, indique celles qui ont été réglées, celles qui ne l'ont pas encore été, la

nature de celles-ci, les articles de loi violés par le commerçant et les amendes payées.

Jusqu'à maintenant, seuls les jugements impliquant des commerçants étaient disponibles aux consommateurs. L'accès à ces informations découle d'un élargissement de la politique des renseignements publics de l'OPC.

À la Corporation des concessionnaires automobile du Québec, qui compte 882 membres, l'initiative inquiète. « C'est très délicat. Si un commerçant fait l'objet de 10 plaintes non fondées, mais qui sont inscrites dans son dossier parce que pas encore réglées, un consommateur peut décider d'aller voir ailleurs », déplore le président et directeur général, Jacques Béchar.

Selon lui, les concessionnaires ont investi des sommes considérables dans leur entreprise pour répondre aux besoins du client. De plus, ils font l'objet de contrôles internes sévères des constructeurs. « On ne laissera pas ce beau travail être détruit par une mécanique très dangereuse », dit-il.

Réaction semblable à la Coopérative des commerçants du Québec. « Pourquoi ne pas avoir un indicateur de qualité comme la norme ISO, suggère le directeur général Jacques Bourgeois. Le commerçant se forcerait pour conserver cette marque de reconnaissance. »

Pour Sylvie Ratté de la FCEI, les plaintes sont peut-être considérées comme fondées par l'OPC, mais rien ne dit si le commerçant a été reconnu coupable devant la cour. « Dans bien des cas, ajoute-t-elle, ce n'est pas le commerçant qui est en faute, mais le fabricant ou le distributeur. Prenez la récente grève dans le port de Montréal. Cela a entraîné d'importants délais de livraison. »

Les commerçants « fichés » auront accès à leur dossier et pourront contester des renseignements qui, à leurs yeux, ne concordent pas avec la réalité. Les profils couvrent les 24 derniers mois d'activités des entreprises et les renseignements sont mis à jour régulièrement. Pour l'instant, ils sont disponibles par téléphone ou par écrit, mais ils seront éventuellement accessibles sur le site Internet de l'OPC.



Photothèque ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Les plaintes les plus fréquentes soumises à l'Office de protection des consommateurs touchent, entre autres, le domaine de l'automobile.

Aucun paiement, ni intérêt pendant trois mois.*



Moniteur Apple Studio 17"
M6221ZM/B
508,00 \$



PowerMac G4 500Mhz
Double processeur
M8250
3998,00 \$**



PowerMac G4 400Mhz
M7641LL/A
1748,00 \$

* détails en magasin

** 4649,00 \$ plus taxes applicables moins rabais postal de 750,00 \$ (se termine 31 décembre 2000).


Revendeur agréé
Centre de Service Autorisé

B. Mac *le magasin*

Tout Apple, une seule passion.

Montréal • 5580 Paré

Laval • 2600c Daniel Johnson

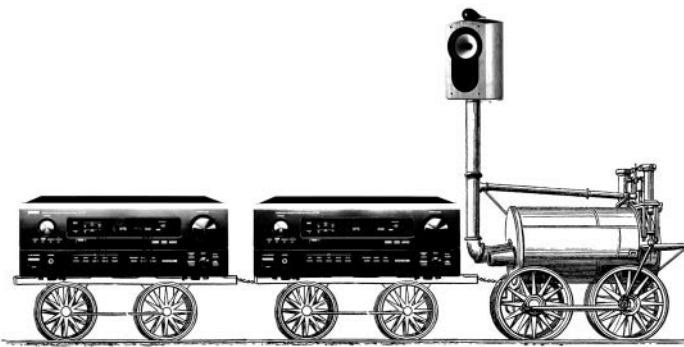
Revendeur par excellence mondial 2000

(514) 738-9955 • 1 800 305-7986



De notre belle collection. Perles blanches des mers du sud et perles noires de Tahiti.
15 000 \$ - et plus.

KAUFMANN de SUISE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195, RUE CRESCENT, MONTRÉAL H3G 2C1 (514) 848-0595
À PALM BEACH FL 210 WORTH AVE.
Christopher & Charles Kaufmann, Designers



VIVEZ À UN TRAIN D'ENFER!

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

Quand Fillion change d'adresse, c'est vous qui débarrassez le plancher!
Profitez-en pour partir avec les meilleures marques à des prix qui déménagent.

Jusqu'à épuisement des stocks

5730, rue Sherbrooke Est :::: Près du stade Olympique :::: (514) 254-6041 :::: www.fillion.qc.ca :::: Dès janvier 2001, à un coin de rue vers l'ouest

FILLION
ÉLECTRONIQUE

Relations entre l'accusé et la victime dans les incidents de harcèlement criminel

Le harcèlement criminel est principalement dirigé contre les femmes. En 1999, plus de la moitié des victimes féminines ont été harcelées par un partenaire actuel ou antérieur; aussi 25 % des femmes ont été traquées par une connaissance.



Accusés	Victimes masculines		Victimes féminines	
	nombre	%	nombre	%
Conjoint (e)	3	0,3	115	3,7
Ex-conjoint (e)	98	10,9	1134	36,3
Petit (e) ami (e) actuel ou antérieur	49	5,5	482	15,4
Autre membre de la famille	59	6,6	111	3,6
Connaissance	396	44,1	782	25,1
Relation de travail	107	11,9	146	4,7
Autre relation	44	4,9	24	0,8
Étranger (ère)	104	11,6	225	7,2
Inconnu (e)	37	4,1	101	3,2
Total	897	100,0	3120	100,0

Source: Statistique Canada

PC

Le harcèlement criminel est en hausse

PASCALE BRETON

L'INCIDENCE du harcèlement criminel serait en hausse, selon les plus récentes données de Statistique Canada, et c'est Montréal qui se classe au deuxième rang, derrière Saskatoon, pour le plus haut taux.

Entre 1996 et 1999, les corps policiers ont noté une augmentation de 32 % des cas de harcèlement criminel et la majorité des victimes, soit 77 %, sont des femmes. « Cela n'indique pas nécessairement une augmentation des incidents de harcèlement puisque les pratiques de déclaration des victimes et de la police peuvent influencer le nombre de crimes signalés. Cela peut aussi témoigner d'une plus grande prise de conscience à l'égard du harcèlement criminel et de la gravité potentielle de ce crime », a indiqué l'auteur Karen Hackett dans son rapport.

Un total de 106 forces policières au pays, s'occupant de 41 % du volume national annuel de criminalité, ont signalé 5382 incidents de

harcèlement criminel, ce que Statistique Canada nomme aussi « traquage ». Parmi les dix villes choisies pour la compilation des données, Saskatoon présente le plus haut taux de traquage avec 75 incidents de harcèlement pour 100 000 habitants. Montréal arrive au deuxième rang avec 73 incidents pour 100 000 habitants, et Vancouver au troisième rang avec 68. C'est à Kitchener-Waterloo que le taux d'incident est le plus bas, soit 18.

Les différents corps policiers de la région de Montréal ne pouvaient se prononcer hier sur ces chiffres, disant que tous les incidents de harcèlement criminel n'aboutissent pas toujours en des plaintes, ce qui complique la compilation des données statistiques.

Plus de 36 % des femmes sont victimes de harcèlement criminel de la part d'un ancien conjoint et 15 % par un petit ami ou un ancien petit ami. Les hommes, de leur côté, sont majoritairement harcelés par des connaissances (44 %). Si les hommes font moins souvent les frais de harcèlement criminel, la proportion de victimes de sexe

masculin a tout de même augmenté de 19 à 23 % entre 1995 et 1999.

Dans 10 % des cas chez les hommes et un peu moins de 5 % chez les femmes, les plaintes concernent une relation d'affaires.

Les menaces, les appels téléphoniques à caractère menaçant ou harcelant, les voies de fait simples et les méfaits constituent la plupart des infractions qui sont liées au harcèlement criminel.

Dans certains cas, le traquage peut aussi dégénérer en crime plus grave encore. De 1997 à 1999, le harcèlement criminel a donné lieu à neuf homicides. Dans chaque cas, la victime était une femme qui, après avoir été harcelée, a été tuée par un conjoint dont elle s'était récemment séparée, par un ex-mari ou un ancien amant.

Plus de 4000 causes ayant trait au harcèlement criminel ont été portées devant les tribunaux pour adultes en 1998 et 1999. C'est une augmentation de 32 % par rapport à 1994-1995 et la moitié de ces accusations se sont conclues par une condamnation.

LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Faut-il rejeter l'enquête?

ANDRÉ CÉDILOT

L'ENQUÊTE interne de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) sur la conduite du commissaire Jean Dugré était-elle à ce point orientée qu'il faille l'écarter complètement ?

La réponse que donnera le juge Marc Nadon, de la Cour fédérale, scellera le sort du commissaire, suspendu avec solde depuis le 29 août 1999 pour avoir dénoncé le fonctionnement de la CNLC, et plus spécialement l'ingérence de certains haut dirigeants au Québec.

En raison d'un accroc aux règles de procédures, le juge a déjà annoncé qu'il rejetait tout le « volet déontologique » de l'enquête faite par le doyen de la faculté de droit de l'Université de Moncton, Michel Doucet, qui avait conclu que M. Dugré avait commis une faute.

Sans se prononcer sur la valeur de l'enquête, le juge Nadon est d'avis que l'ancien président de la CNLC, William Gibbs, s'est trompé en confiant ce mandat à M. Doucet. Selon lui, il revenait à un ministre du gouvernement fédéral d'instituer l'enquête, de façon à préserver les droits du commissaire Dugré à une défense pleine et entière.

Il reste au juge à décider si les conclusions de M. Doucet quant au fonctionnement de la CNLC sont

légitimes. D'après l'avocat de M. Dugré, elles sont toutes aussi tarées puisqu'elles découlent de la même enquête.

À l'appui de son propos, M^e Paquin a relevé plusieurs travers dans le rapport de M. Doucet. Il lui reproche surtout d'avoir refusé de rencontrer plusieurs témoins, dont des anciens commissaires, telle la sénatrice Lucie Pépin, qui mettent également en doute l'indépendance de la CNLC.

Ces interrogatoires étaient d'autant plus importants que les problèmes de M. Dugré viennent de ce que M. Doucet a donné davantage de poids à la version d'un autre commissaire, à temps partiel celui-là, qui s'était plaint ouvertement de l'ingérence à la CNLC.

Lors de sa rencontre avec M. Doucet, ce commissaire a viré capot. Ironie du sort, après 17 mois d'attente, son contrat vient tout juste d'être renouvelé à la CNLC. « Il ne s'agit pas de savoir si M. Dugré dit vrai. En soi, que M. Dugré pense qu'il y a de l'ingérence, c'est déjà troublant », estime le juge Nadon, qui n'a cessé de poser des questions tout au long du réquisitoire de l'avocat de la CNLC, David Lucas. À la fin de la journée, le juge a quitté le banc en annon

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à **50%**

Tables, jusqu'à 16 pi. de long

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrière
(514) 344-1400

Salon et exposition féline de championnat canadien

Le Noël des chats

BONAVENTURE

HALL EST Vendredi, samedi, dimanche

1, 2, 3 décembre 2000

- 300 chats et chatons (150 le vendredi) • 150 éleveurs
- Nombreux kiosques d'information et de cadeaux
- Animation continue au podium
- Médecins vétérinaires sur place

montrealplus.ca

1\$ DE RABAIS

Applicable sur un billet d'admission (adulte) en échange d'aliments pour chats, remis à Jeunesse au Soleil, à l'intention des démunis, propriétaires de chats

Coupons-rabais disponibles à l'entrée de l'exposition seulement. Un seul coupon-rabais par personne

Heures d'ouverture
Vend. : 13 h à 18 h
Sam. / dim. : 9 h à 18 h

Admission
Adultes : 8 \$
Étudiants et âge d'or : 6 \$
Enfants (6 à 12 ans) : 3 \$

www.noeldeschats.com

Rens. : (450) 430-3109 / Du 1er au 3 déc. (514) 397-4800

Dalai Lama

Tenzin Gyatso.

Que la paix soit avec vous.

Biographies

CANAL D

Un monde de découverte.

Ce soir 21 h

Astral Media

Offrez le Vieux-Québec en cadeau !

Offrez l'un de nos 12 forfaits en certificat-cadeau à partir de **105\$** (par chambre, par nuit)
Gastronomique, Évasion, Vieux-Québec, Familial, Ski, Traneau à chiens, et plusieurs autres.

Un appel et recevez dans les 72 heures votre certificat-cadeau par le courrier du Père Noël!

- 145 chambres et suites
- 7 salles de réunions et banquets
- Restaurant fine cuisine • La Table du Manoir •
- Resto-Bistro Le St-James
- Piscine intérieure, sauna, club santé
- Stationnement intérieur avec service de valet
- Salon de coiffure/Boutique

44, Côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) Canada G1R 4H8 Tél.: (418) 692-1030 Téléc.: (418) 692-3822
www.manoir-victoria.com **1 800 463-6283**

HÔTEL

Manoir Victoria

CACHET UNIQUE

SERVICES RECHERCHÉS

VOUS MÉRITEZ CE QU'IL Y A DE MIEUX AU MONDE...UNE ROLEX.

BIJOUTERIE ITALIENNE

DEPUIS 1959

La Bijouterie Italienne est fière de vous offrir la tradition d'excellence en horlogerie.

VOTRE BIJOUTIER AGRÉÉ ROLEX.

192, rue St. Zotique est, au coeur de la Petite Italie 279-5585

ROLEX

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

30 novembre 2000

Page A9 manquante

QUÉBEC

Les péquistes choisiront le 4 mars leur candidat dans Mercier

DENIS LESSARD

QUÉBEC — C’est le 4 mars que se tiendra l’assemblée de mise en nomination où les militants péquistes de Mercier choisiront leur candidat pour l’élection complémentaire dans le comté laissé vacant par Robert Perreault.

Bruno Viens, pendant longtemps dans les structures du Parti québécois, a déjà annoncé qu’il serait candidat. « J’y vais pour gagner », a-t-il déclaré hier soulignant « travailler avec les militants de Mercier. » Ses adversaires disent déjà que M. Viens, candidat défait à la vice-présidence du PQ en mai dernier, a l’appui des lieutenants du premier ministre Lucien Bouchard.

Membre du bureau de direction de Mercier, Pierre Tadros a déjà annoncé sa candidature. Mais les regards se portent surtout du côté d’Yves Michaud, l’ancien copain de René Lévesque, qui a l’appui officiel du vice-premier ministre Bernard Landry, un ami de longue date de M. Michaud. Le premier ministre, par contre, verrait d’un fort mauvais oeil l’arrivée au caucus péquiste d’Yves Michaud, qui n’a jamais caché qu’il désapprouvait la politique linguistique du gouvernement Bouchard. M. Michaud lancera un recueil de ses textes politiques lundi prochain, mais ne soufflera mot de sa décision au lancement de son livre. Il compte faire le point avec son « comité » vers le 8 décembre et annoncer sa décision la semaine suivante. « Je n’ai jamais reculé devant une bataille », clamait-il hier.

M. Michaud a déjà l’appui unanime du bureau de direction péquiste de Mercier, et une pétition d’appui signée par 200 membres du PQ dans Mercier. « Devant tout cela je me demande pourquoi M. Viens a annoncé sa candidature », a-t-il lancé hier.

Avec une assemblée de mise en nomination le 4 mars, les membres doivent avoir adhéré au PQ avant le 4 décembre pour pouvoir voter.

Un autre nom, celui de Daniel Turp, député bloquiste battu lundi, circulait aussi dans les cercles péquistes pour briguer l’investiture dans Mercier.

« Il y a un ressort de tendu »

Bouchard: la souveraineté est au bout du chemin

PAUL ROY

QUÉBEC — Lucien Bouchard a bombé le torse hier pour dire que ceux, à Ottawa, qui croient que les élections de lundi ont « rivé son clou à la souveraineté du Québec », ne connaissent pas l’histoire. « Ils ne connaissent pas la capacité de rebondissement du peuple du Québec. Ils ne savent pas qu’il y a un ressort de tendu et qu’au bout du chemin actuel, il y a la souveraineté du Québec. »

Le premier ministre répondait au chef et unique député de l’ADQ, Mario Dumont, qui l’invitait, à la lumière de « l’échec du Bloc québécois » lors des élections de lundi,

à un examen de conscience concernant sa « stratégie de l’isolement ». « Est-ce que le premier ministre va arrêter de laisser traîner dans le paysage l’idée d’un autre référendum auquel personne ne croit de toute façon — et encore moins depuis lundi — et commencer à travailler avec une politique d’affirmation du Québec dans le réel plutôt que dans le rêve ? »

M. Bouchard a dit qu’il entendait la critique du chef de l’ADQ, mais qu’il aimerait savoir ce qu’il a à proposer comme solution (à l’impasse constitutionnelle). « On est en face de l’impuissance généralisée, aussi bien de l’opposition officielle (les libéraux de Jean Charest) que de l’ADQ. Qu’est-ce qu’ils proposent ? L’impuissance. Incapables de formuler le moindre programme constitutionnel, incapables de formuler la moindre façon de briser l’impasse actuelle, incapables de proposer la moindre façon de convaincre le gouvernement fédéral de changer d’attitude. »

Et M. Bouchard d’affirmer que le résultat de lundi « signifie que la main du père supérieur du quartier général (Jean Chrétien) va être extrêmement lourde sur le Parti libéral du Québec, qui n’aura plus rien à dire, qui n’est capable de formuler aucune plate-forme constitutionnelle, et qui doit savoir maintenant que quand il revendique, comme nous, le transfert des points d’impôt qui nous appartiennent, il va se heurter à une oreille très sourde ».

Chahuté par l’opposition, M. Bouchard a lancé à l’adresse de ses détracteurs qu’ils seraient « pas mal mieux de parler au chef du Parti libéral du Canada et lui dire quels sont les intérêts profonds du Québec ». « Mais ils ne le feront pas parce qu’ils ont peur, parce qu’ils savent que ce sera accueilli par une fin de non-recevoir. »

C’est le député libéral de Marquette, François Ouimet, qui a clos le débat en expliquant que le premier ministre se réchauffait en prévision du Conseil national du Parti québécois, qui se tient ce week-end à Québec.

Le débat sur les soins aux personnes âgées agite Assemblée nationale

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ton a de nouveau monté hier à l’Assemblée nationale au sujet de la qualité des soins donnés aux personnes âgées.

L’opposition libérale a parlé de « personnes âgées maltraitées et exploitées » par le gouvernement Bouchard, ce qui a valu à ses députés d’être traités de « démagogiques » par la ministre de la Santé, Pauline Marois.

Selon la députée de Sainte-Anne-Saint-Henri, Nicole Loiselle, les deux tiers des personnes âgées vivant dans les centres de soins de longue durée seraient obligées de « porter de façon prématurée » une culotte d’incontinence, étant ainsi privées de leur autonomie.

La députée Loiselle a puisé dans un vocabulaire outré, parlant de « honte nationale, de scandaleuse négligence, d’exploitation et d’histoire d’horreur ».

Ce type de vocabulaire lui a valu une réplique cinglante de la ministre Marois, qui juge ces propos « carrément démagogiques ».

La ministre a vanté « le personnel consciencieux et compétent » qui travaille auprès des bénéficiaires dans les centres de soins prolongés pour les personnes âgées.

M^{me} Marois a souligné que le gouvernement avait réinvesti récemment quelque 650 millions additionnels dans les établissements du réseau de la santé et que d’autres investissements seraient annoncés sous peu, « sûrement avant la fin de l’année ».

La ministre de la Santé a reconnu qu’il y avait eu du sous-financement dans certains établissements, notamment dans des centres de soins de longue durée. Mais on a compensé par un réinvestissement dans ces établissements, a-t-elle noté.

Le débat a rapidement dégénéré en futilités accusations partisans. Le libéral Jean-Marc Fournier, député de Châteauguay, a attribué les problèmes actuels de financement dans la santé « à la responsabilité du gouvernement » Bouchard.

Les véritables responsables sont plutôt les coupes du gouvernement fédéral dans les transferts aux provinces et le déficit de 6 milliards laissé par le précédent gouvernement libéral, a répliqué sur le même ton la ministre Marois.

Grève du transport à Québec: la ministre privilégie toujours la négociation

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — L’opposition libérale réclame un décret pour mettre fin à la paralysie du transport en commun à Québec, une hypothèse obstinément refusée jusqu’à maintenant par la ministre du Travail, Diane Lemieux.

La demande a été formulée hier à l’Assemblée nationale par le député de Mont-Royal, André Tranchemontagne, porte-parole libéral dans les dossiers de relations de travail.

« La population de Québec souffre depuis quatre semaines. Pourquoi la ministre ne dépose-t-elle pas un projet de décret pour justement forcer le retour au travail des employés d’entretien de la Société des transports de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) » ? a déclaré le député Tranchemontagne en Chambre.

Mais la ministre du Travail, Diane Lemieux, refuse de se mêler directement du conflit.

« Les parties ont la responsabilité de régler le conflit. Elles doivent s’installer autour de la table et régler le conflit », a dit M^{me} Lemieux.

Les 200 employés d’entretien de la STCUQ sont en grève depuis le 4 novembre. Même s’ils disent assurer les services essentiels, il ne reste plus que 120 des 360 véhicules en état de prendre la route.

En conséquence, le nombre de circuits disponibles a été ramené à quatre et les véhicules ne fonctionneront plus les fins de semaine.

Quelque 50 000 usagers de la région doivent donc composer avec un service de piètre qualité et une interruption presque totale du transport en commun.

La ministre Lemieux l’a reconnu hier, admettant que « le conflit est plus que désagréable ».

Elle a demandé pour demain un rapport de la conciliatrice nommée au conflit.

M^{me} Lemieux a refusé de rencontrer la presse et de répondre aux questions des journalistes à sa sortie de l’Assemblée nationale.

Entre-temps, la STCUQ a annoncé que les tarifs du transport en commun grimperont de huit pour cent dès la reprise du service régulier.

La hausse est nécessaire pour l’achat de nouveaux véhicules et pour faire face à la hausse du prix du carburant, ont expliqué les autorités de la STCUQ.

CANADA

Du pain sur la planche pour M. Chrétien

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

OTTAWA — Fort d’un nouveau mandat, le premier ministre Jean Chrétien aura beaucoup de pain sur la planche d’ici la rentrée parlementaire, prévue au plus tard pour le mois de février.

Deux jours après le scrutin, M. Chrétien se met de nouveau à la tâche. Il réunira aujourd’hui son Conseil des ministres pour dresser un bilan des élections et commencer à penser au menu législatif.

Battus respectivement en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, Raymond Chan, le secrétaire d’État pour l’Asie-Pacifique et son collègue Bernie Boudreau, ministre de l’Agence de promotion économique du Canada atlantique depuis le 18 octobre, assisteront probablement à l’une de leurs der-

nières réunions de cabinet.

Tôt ou tard, le premier ministre voudra sûrement donner un nouveau visage à son Conseil des ministres de façon à refléter la nouvelle carte électorale.

Avec leurs 37 sièges au Québec, les libéraux ont fait des percées à Chicoutimi, dans la ville de Québec, dans la région de Laval, en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. De plus, ils ont fait bonne figure en Atlantique et en Ontario en récoltant 100 des 103 sièges de la plus populeuse province canadienne. L’Ouest devra aussi avoir sa place.

Résultats électoraux en poche, l’organisateur libéral en chef au Québec, le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, faisait ses calculs de division des voix pour ravir une autre circonscription du Québec.

Avant de procéder à un remanie-

ment toutefois, M. Chrétien devra attendre le retour des brefs d’élection (au plus tôt le 5 décembre, au plus tard le 12 pour les élections générales et au plus tard le 18 dans le cas d’un recomptage judiciaire) et la prestation de serment de ses 173 députés libéraux (ou moins), selon l’issue d’un dépouillement judiciaire dans Champlain et dans Laval-Centre.

On devait savoir hier s’il y aurait un troisième dépouillement dans Leeds-Grenville en Ontario, où le libéral est en avance de 72 voix.

Avant d’accueillir le président français Jacques Chirac à Ottawa le 9 décembre dans le cadre du Conseil Canada-France de l’Union européenne, le premier ministre Jean Chrétien assistera, le 7 décembre, à un grand rassemblement libéral à Toronto. Selon certaines hypothèses, il n’est pas impossible qu’il

procède à un remaniement ministériel d’ici là. M. Chrétien aimerait bien s’entourer de sa nouvelle équipe pour savourer sa victoire à Toronto.

Par la suite, une réunion du caucus est prévue pour le 13 décembre.

Le calendrier parlementaire prévoit la reprise des travaux le 5 février mais cela n’a aucun caractère officiel. À la dissolution de la Chambre, la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, avait fixé le retour parlementaire au 18 décembre, date qui peut encore être modifiée par décret, expliquait-on au bureau du leader parlementaire, Don Boudria.

Quant à la visite « Équipe Canada » du premier ministre en Chine, reportée en raison du déclenchement des élections, elle aura lieu du 8 au 18 février prochains. Il

n’est pas exclu que le Parlement soit convoqué avant cette date, a expliqué l’attaché de presse du premier ministre, Randy McAuley.

Le tout sera couronné d’un nouveau discours du Trône dans lequel le gouvernement établira ses grandes orientations, s’inspirant de son troisième livre rouge de promesses libérales.

Côté législatif, M. Chrétien a promis de faire adopter rapidement les assouplissements proposés à la Loi sur l’assurance-emploi, déposés quelques semaines avant le déclenchement des élections.

« Je tiens à vous dire que la législation sera adoptée lorsque nous serons réélus. Elle sera adoptée et elle sera rétroactive », avait-il promis à Belledune, au Nouveau-Brunswick.

L’assurance-emploi est une « priorité », avançait-on au bureau de M. Boudria.

Dépouillement judiciaire dans Champlain et Laval-Centre

MARIE-CLAUDE LORTIE

DEUX CIRCONSCRIPTIONS québécoises devront faire l’objet d’un dépouillement judiciaire : Champlain, dans la Mauricie, et Laval-Centre.

Dans Champlain, le candidat bloquiste, Marcel Gagnon, a gagné par une majorité de sept votes (confirmée seulement tard mardi soir), et dans Laval-Centre, la bloquiste Madeleine Dalphond-Guiral, a gagné par une majorité de 32 voix. Encore moins que George Bush.

Le dépouillement judiciaire aura lieu d’ici la fin de la semaine prochaine. Dans les deux cas, c’est une procédure automatique, puisque les majorités sont plus petites qu’un millième du nombre d’électeurs dans la circonscription. C’est la règle.

Les boîtes remplies de bulletins seront ouvertes et recomptées, sous la supervision d’un juge.

M. Gagnon, un homme d’affaires de la Mauricie, député péquiste entre 1976 et 1985, raconte que lundi, il a passé la soirée en pensant avoir

gagné. C’est ce que disait Radio-Canada. Puis, à 2h du matin, la situation a basculé et quand M. Gagnon s’est réveillé mardi matin, il était devenu perdant, par 57 voix.

Le « cauchemar », dit-il, était devenu réalité.

Mais mardi, le directeur du scrutin de la circonscription, Jean-Paul Couture, a procédé à une validation des résultats, comme on le fait partout, systématiquement. Il s’agit de repasser à travers toutes les listes de chiffres qui sont remises par tous les scrutateurs de chaque bureau de vote au directeur de scrutin. On ne recompte pas les bulletins.

C’est en repassant à travers tous ces papiers qu’on a remarqué qu’à Saint-Tite, on avait écrit sur une liste le chiffre 132 au lieu de 182 pour les bloquistes. Ces 50 votes pour M. Gagnon ont fait toute la différence. « Le reste, ce sont des poussières », a expliqué M. Couture.

À 22h, M. Gagnon était proclamé gagnant et le Bloc se retrouvait avec 38 députés et les libéraux 36.

M^{me} Boulet prend la chose avec philosophie. « J’ai fait passer la

majorité du Bloc de 7800 à sept. C’est quand même de l’excellent boulot ! Maintenant, j’attends. Le processus suit son cours. Je ne peux plus rien faire », a-t-elle confié à *La Presse* hier.

À Laval-Centre, la validation des votes, qui a eu lieu hier sous la supervision du directeur de scrutin Michel Marchand, a fait perdre deux votes à la bloquiste Madeleine Dalphond-Guiral.

Avec une majorité de 32 voix plutôt que 34, elle demeure donc députée et a officiellement battu Pierre Lafleur, le chef de cabinet du maire de Laval, qui se présentait pour le Parti libéral.

« On reste confiant, on a mené une bonne campagne. On avait une organisation féroce, on avait une rivalité bien organisée. Mais on espère l’avoir », a déclaré Monique-Andrée Thomas, porte-parole du candidat libéral, peu après l’annonce du résultat de la validation par le directeur du scrutin.

Là aussi, il y aura dépouillement judiciaire et on ne saura réellement qu’à la fin de la semaine prochaine, au plus tard, qui sera définitivement le député de Laval-Centre pour les quatre prochaines années.

Les sondeurs ont été clairvoyants

MARIE-CLAUDE LORTIE

De tous les sondages électoraux, lequel fut le plus clairvoyant, le plus proche des résultats officiels ?

Celui qui fut fait le plus tard.

Si on regarde tous les sondages effectués durant la dernière semaine de la campagne électorale, en général tous très près des vrais résultats, c’est celui de la maison Compas, publié par le *National Post*, et où les entrevues ont toutes été faites le jeudi 23 novembre, donc quatre jours avant les élections, qui était le plus près de la réalité.

Le sondage donnait 41 % de la faveur aux libéraux, ils ont eu 40,83 % selon les derniers résultats rendus disponibles par Élections Canada.

Le sondage donnait 25 % des appuis à l’Alliance canadienne, le parti a eu 25,48 % et il donnait 10 % au Bloc, qui a eu 10,69 % des votes.

Le sondage accordait ensuite 12 % aux conservateurs, qui ont eu les appuis de 12,21 % des électeurs et Compas accordait 9 % au NPD, qui a eu 8,52 % des votes.

Bref, l’erreur était de moins d’un point partout.

Le sondage de la maison Ekos, fait pour *La Presse*, le *Toronto Star* et les deux réseaux de Radio-Canada,

entre le 20 et le 22 novembre, n’était pas loin non plus.

Les différences ? Il donnait 43 % aux libéraux, donc deux points de trop (mais on était à l’intérieur de la marge d’erreur) et 11 % au Parti progressiste conservateur, qui a eu un peu plus de 12 %.

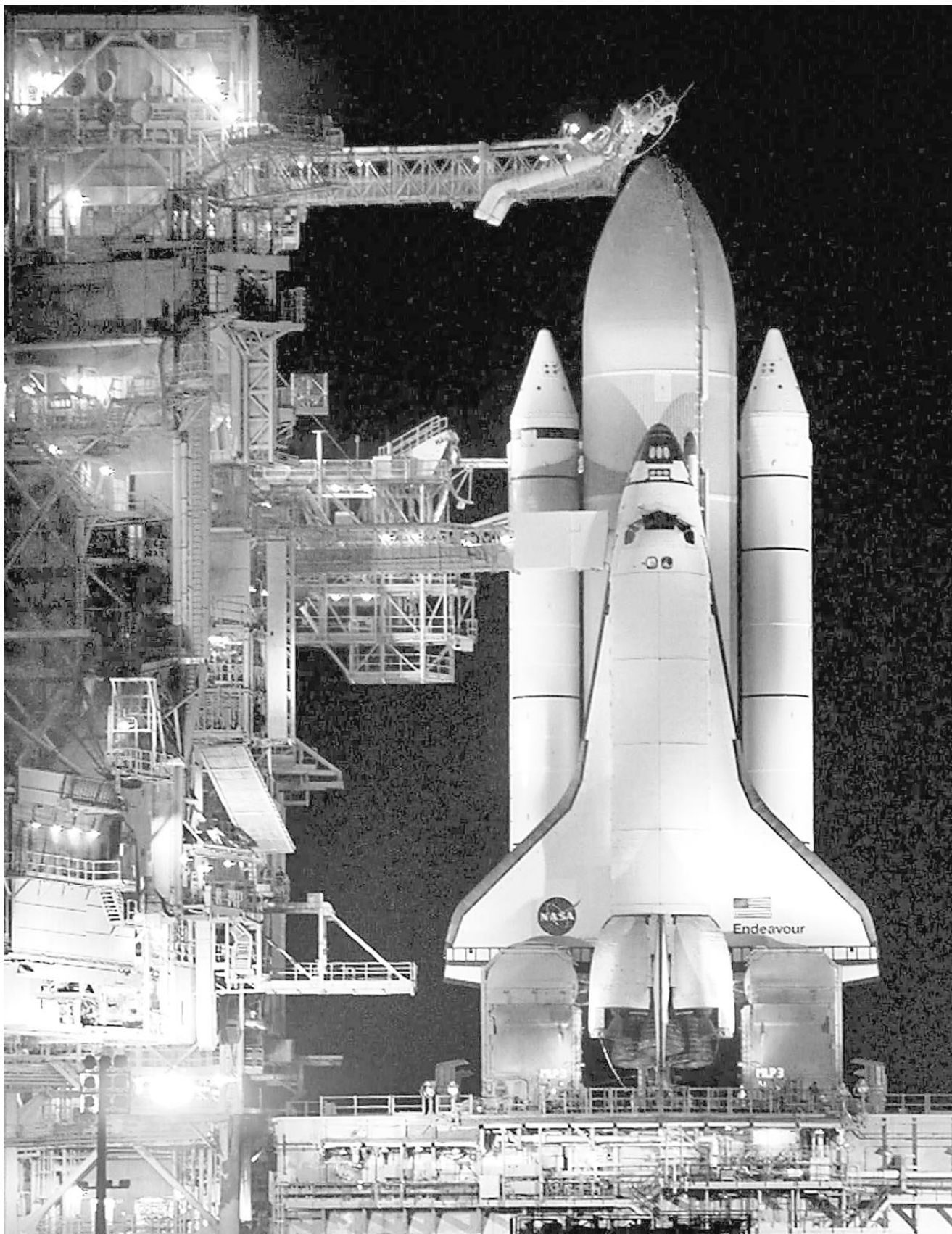
Le sondage Léger Marketing fait entre le 19 et le 23 novembre était lui aussi très proche et correspondait au vote, en dedans des marges d’erreur. La seule différence avec le sondage Ekos est qu’il donnait 10 points au Bloc au lieu de neuf et le Bloc a eu 10,69 % des votes.

C’est le sondage Environics, effectué entre le 20 et le 22 novembre qui était le plus éloigné. La maison, qui a fait son dernier sondage entre le 20 et le 22 novembre, donnait 45 % aux libéraux, alors qu’ils ont eu 40,83 %. Et on ne donnait que 24 % à l’Alliance, alors qu’elle a eu 25,48 %.

Le dernier sondage Ipsos-Reid, fait entre le 17 et le 23 novembre, donnait un peu trop de points au NPD (10 % au lieu de 8,52 %), un peu trop à l’Alliance (27 % au lieu de 25,48 %) et pas tout à fait assez aux libéraux (39 au lieu de 40,83).

Le sondage Décima, lui, fait entre le 19 et le 21 novembre, donnait un petit trop d’appuis au Bloc québécois, avec 13 % au lieu de 10,69 %.

2910742R
Not Found



La navette *Endeavour* sur son pas de lancement. Mission : installer et déployer les immenses panneaux solaires de la Station spatiale internationale. Photos AP

La table est mise pour *Endeavour*

Pour son troisième voyage dans l'espace, qui doit s'amorcer ce soir à 22h05, Marc Garneau participe à une mission pour doter la station spatiale de ses premiers grands panneaux solaires

OLIVIER-LOUIS ROBERT
collaboration spéciale

HOUSTON — Il fallait vraiment que l'événement revête une importance capitale à ses yeux pour que Marc Garneau sacrifie quelques heures précieuses à son horaire d'entraînement plutôt chargé.

En ce samedi 14 octobre, l'astronaute canadien, installé dans une salle attenante au Centre de contrôle de mission observe attentivement les opérations qui se déroulent dans l'espace, à 386 km d'altitude. Les astronautes de *Discovery* sont en train d'arrimer solidement une grosse boîte blanche de 9 tonnes à la Station spatiale internationale (ISS).

Cette boîte, appelée Charpente métallique Z-1 (le Z pour Zénith, référence à la position qu'occupe la charpente, au-dessus du noeud Unity), est la pierre angulaire de la station. C'est là que viendra reposer la longue travée en treillis qui, à terme, soutiendra quatre paires d'immenses panneaux solaires. «L'arrimage réussi de cette charpente est crucial pour l'exécution de la mission à laquelle je vais participer en décembre, puisqu'elle forme la base sur laquelle je déposerai le module contenant la première de ces paires», explique Marc Garneau à *La Presse*.

Occulté par les événements violents qui secouaient le Moyen-Orient, le centième vol de la navette spatiale, en octobre, est presque passé inaperçu. Et pourtant, cette Mission 92 constituait un maillon indispensable dans la séquence d'assemblage de la station spatiale. En attachant à la station cette charpente Z-1, ainsi qu'un nouveau port d'amarrage (PMA-3) pour la navette, les astronautes de *Discovery* ont véritablement mis la table pour le vol d'*Endeavour*, auquel participeront Marc Garneau et ses quatre coéquipiers de la mission STS-97/ISS-4A, une mission d'assemblage de la station, d'une durée de 10 jours.

Pour son troisième voyage dans l'espace, Marc Garneau portera trois chapeaux: ingénieur de vol, opérateur du bras canadien et celui de chorégraphe des deux marches dans l'espace prévues pendant la mission. Il pourrait en coiffer un quatrième, celui de scaphandrier de l'espace, pour remplacer, si nécessaire, un de ses deux coéquipiers affectés à cette tâche.

Lorsque ce soir à 22 h 05 (à moins d'un imprévu), la navette *Endeavour* s'élancera dans la nuit floridienne à destination de la station spatiale, celui qui, il y a 16 ans, est devenu le premier Canadien dans l'espace, sera assis au centre de la cabine de pilotage, légèrement en retrait derrière le commandant Brent Jett et le pilote Mike Bloomfield. Ce siège est celui du spécialiste de mission n° 2 (MS2 dans le

jargon de la NASA), l'ingénieur de vol. C'est la première fois qu'un astronaute canadien est affecté à cette fonction critique lors des phases de l'ascension et du retour sur Terre de la navette.

«C'est le choix du commandant et sans doute que Brent a voulu bénéficier de mon expérience dans la marine», confie Marc Garneau. «À ce titre, mon rôle sera d'appuyer le commandant et le pilote en m'assurant que chaque procédure soit effectuée conformément à la liste de vérifications. Par exemple, si le commandant doit actionner un commutateur, je regarde ses doigts et je confirme qu'il actionne bien le bon commutateur.»

L'objectif principal de la mission STS-97 est d'installer sur la station spatiale un gros bloc appelé Structure Intégrée P6 (la lettre P — Port: bâbord ou à gauche, en anglais — indique la position qu'occupera éventuellement la structure sur la travée) et qui abrite un module photovoltaïque, dans lequel sont enroulés les panneaux solaires, ainsi que deux radiateurs de chaleur. D'un poids de 17 tonnes et d'une longueur de 14 mètres, il s'agit de l'objet le plus massif à être expédié vers la station internationale par une navette spatiale.

Dès le lendemain de l'amarrage d'*Endeavour* à la station spatiale, Marc Garneau se transformera en grutier de l'espace. À l'aide du bras canadien — dont ce sera la 58^e mission — il retirera lentement la structure P6 hors de la soute d'*Endeavour* pour aller la placer à sept centimètres au-dessus de la charpente Z-1. Tâche difficile s'il en est. Cela prend des nerfs d'acier et de longues heures d'entraînement pour manipuler dans l'espace un objet de la taille d'un gros autobus alors que dehors, la visibilité est nulle parce que le port d'amarrage obstrue les fenêtres arrière de la cabine de pilotage.

Sur la charpente Z-1, la pince d'un mécanisme de capture agrippera alors la structure pour l'y attacher. Au cours de la première de deux sorties dans l'espace, les travailleurs spatiaux de la construction, Joe Tanner et Carlos Noriega, complèteront l'arrimage en fixant solidement la grosse structure au moyen de quatre boulons. Marc Garneau sera responsable de chorégrapier les activités de ses coéquipiers pendant ces deux sorties extravéhiculaires.

L'événement visuel le plus spectaculaire de la mission STS-97 surviendra lorsque le commandant Brett et Marc Garneau procéderont, à l'aide d'un ordinateur portable, au déploiement des deux immenses ailes solaires, une opération qui devrait durer 12 minutes. D'une envergure de 73 mètres lorsqu'elles seront entièrement déroulées, ces ailes formeront les plus longues structures jamais déployées dans l'espace. Ces panneaux solaires seront vite activés, générant assez d'électricité pour alimenter une trentaine de maisons en énergie.

Marc Garneau, le doyen

OLIVIER-LOUIS ROBERT
collaboration spéciale

HOUSTON — Cinq vétérans (le commandant Brent Jett, le pilote Mike Bloomfield, Marc Garneau ainsi que les spécialistes de mission Joe Tanner et Carlos Noriega) s'envoleront, ce soir, à bord de la navette *Endeavour* et seront les premiers à rendre visite aux nouveaux locataires de la station spatiale, l'Américain Bill Shepherd ainsi que les Russes Youri Guidzenko et Sergueï Krikalev, de l'équipage Expédition-1.

BRENT JETT

>Le commandant Brent Jett (né le 5 octobre 1958, commandant dans la US Navy avant d'être sélectionné par la NASA en 1992, dans la même classe d'astronautes que Marc Garneau). La présente mission 97 est son premier commandement et son troisième vol spatial à la suite de sa participation, en tant que pilote, à deux autres vols de la navette spatiale, STS-72 en janvier 1996 (au cours duquel il est devenu le 341^e homme dans l'espace), et un an plus tard, STS-81, un vol à destination de la station *Mir*.

MIKE BLOOMFIELD

>Le pilote Mike Bloomfield (né le 16 mars 1959, lieutenant-colonel dans l'Air Force avant d'être sélectionné par la NASA en 1994 pour son entraînement, dans la même classe d'astronautes que le Canadien Dave Williams, 367^e homme dans l'espace). La mission 97 sera son deuxième vol dans l'espace,



Marc Garneau

après sa participation à la mission STS-86, en 1997, un vol de la navette à destination de *Mir*. Bloomfield surveillera le Système canadien de vision spatiale aux côtés de Marc Garneau lorsque celui-ci manipulera, à l'aide du bras canadien, la structure intégrée P6.

JOE TANNER

>Le spécialiste de mission Joe Tanner (né le 21 janvier 1950, ingénieur aérospatial et pilote de recherche à la NASA avant d'être sélectionné en 1992, dans la même classe d'astronautes que Marc Garneau, 321^e homme dans l'espace). La mission 97 sera son troisième vol dans l'espace, après sa participation aux missions STS-66 en 1994 et STS-82 en 1997. Lors de cette dernière mission, Tanner a ef-

fectué deux sorties dans l'espace qui lui seront utiles pour la présente mission au cours de laquelle il effectuera trois sorties extravéhiculaires pour notamment installer les panneaux solaires.

MARC GARNEAU

>Le spécialiste de mission Marc Garneau (né le 23 février 1949, astronaute de l'Agence spatiale canadienne depuis 1983, 153^e homme dans l'espace). Même lorsqu'ils tiennent des propos blagueurs à son endroit, les coéquipiers de Marc Garneau ne peuvent cacher l'immense respect et l'affection qu'ils vouent au doyen de l'équipage, non seulement par l'âge mais aussi par l'expérience acquise au cours des 16 années de sa carrière d'astronaute. Garneau est le seul, parmi les cinq, qui ait volé dans l'ère pré-*Challenger*.

CARLOS NORIEGA

>Le spécialiste de mission Carlos Noriega (né au Pérou le 8 octobre 1959, lieutenant-colonel dans le corps des Marines américains avant d'être sélectionné par la NASA en 1994, 361^e homme dans l'espace). La présente mission est son deuxième vol dans l'espace après une visite à la station *Mir* lors de la mission STS-84, en 1997.

Scaphandrier de l'espace avec Joe Tanner pour les trois sorties extravéhiculaires de la mission, Noriega connaîtra ses moments forts lors des deux premières sorties.

DEMAIN :
Le chantier de l'ISS va bon train

Le Système de vision spatiale, un outil indispensable

OLIVIER-LOUIS ROBERT
collaboration spéciale

HOUSTON — Sur les photos de la Station spatiale internationale (ISS), on les distingue aisément. Des cercles — parfois des carrés — de couleur blanche, ponctués d'une pastille noire en leur centre. Ces cercles sont en fait des cibles jouant un rôle-clé dans le Système canadien de vision spatiale, un outil indispensable aux astronautes qui construisent la station.

Lorsque viendra le moment pour Marc Garneau de manoeuvrer le bras canadien afin de soulever la tour contenant les panneaux solaires hors de la soute d'*Endeavour*, il aura à composer avec un niveau de risque élevé, inhérent par ailleurs à toutes les missions d'assemblage de la station spatiale. Déjà qu'il n'est pas évident de déplacer autour de la station un objet aussi massif que cette structure P6, de la taille du télescope spatial Hubble.



La Station spatiale internationale photographiée de la navette *Discovery*.

Il faudra d'abord l'extraire de la soute alors que le port utilisé jusqu'alors pour l'amarrage, situé dans l'axe central du noeud Unity, s'étendra au-dessus d'une portion de la soute.

«Je devrai en premier lieu glisser délicatement la structure par

l'arrière de la soute. Un peu comme lorsqu'on enlève ses chaussures, on commence d'abord par sortir le talon», explique-t-il. Une erreur infime d'appréciation de sa part, et le risque très réel d'endommager accidentellement la station ou même la navette pourrait ruiner toute la mission.

De plus, l'astronaute canadien ne pourra pas voir directement la structure qu'il manipulera puisque le nouveau port d'amarrage auquel la navette se sera attachée quelques heures plus tôt occupera entièrement les fenêtres arrière de la cabine de pilotage, lui bloquant ainsi toute vue sur la soute d'*Endeavour*. Heureusement pour lui, le Système canadien de vision spatiale (les astronautes le désignent par l'acronyme anglais CSVS, Canadian Space Vision System) viendra à sa rescousse, en fournissant des «yeux» contrôlés par ordinateur.

Opérationnel depuis deux ans, ce progiciel de vision artificielle, réalisé par la firme Neptech d'Ottawa, fonctionne selon un principe qui s'apparente à la photogrammétrie. Deux caméras vidéo qui sont dans la soute de la navette ainsi qu'une caméra se trouvant sur le coude du bras canadien seront pointées sur des cibles qui ont été apposées sur le port d'amarrage,

sur la charpente attachée au-dessus du noeud Unity et sur la structure P6. Les images des cibles captées par ces caméras seront analysées par un ordinateur qui produira des renseignements précis sur l'emplacement, l'orientation et les mouvements de l'objet déplacé par le bras robotique. Le pilote Mike Bloomfield, qui sera chargé d'opérer le CSVS, alimentera donc Garneau en données et en images vidéo qui lui permettront de manipuler la structure P6 en toute sécurité.

L'astronaute canadien Steve MacLean, un des concepteurs du système de vision spatiale, était particulièrement heureux de son bon fonctionnement lors de la mission ISS-3A, en octobre dernier. «J'étais assis à côté du capcom dans la salle de contrôle et je surveillais surtout la performance du nouveau logiciel d'interprétation des images qu'on y a chargé», a-t-il confié à *La Presse*. «Marc va grandement bénéficier de ce logiciel plus précis.»

Après la victoire de Chrétien, un troisième référendum relève de l'utopie, selon la presse française

MICHEL DOLBEC
Presse Canadienne

PARIS — Comme d'habitude, les Français ne se sont pas du tout intéressés aux élections au Canada.

Le résultat de ce scrutin dépourvu d'enjeux internationaux a toutefois surpris les journalistes qui, pas plus que leurs collègues canadiens, ne s'attendaient à ce que Jean Chrétien soit réélu de manière aussi décisive.

Comme tout le monde, *Le Figaro*, qui parlait avant les élections du dernier «baroud d'honneur» de Jean Chrétien, a dû revoir sa copie après la victoire «incontestée» du «premier ministre le moins charismatique qu'ait connu le Canada».

«Jean Chrétien est têtue, a écrit hier le quotidien conservateur. Il vient de démontrer brillamment que ce trait de caractère était payant.»

Ici aussi la réélection des libéraux a été perçue comme une «victoire personnelle» de M. Chrétien, «champion de la longévité».

Désormais, souligne-t-on, le premier ministre canadien a les coudées franches. «Pour l'heure, et sans triomphalisme, Jean Chrétien pourra poursuivre sa lancée, a jugé le *Monde*. Il n'a plus à se soucier des voix qui s'élèvent dans les rangs libéraux pour réclamer qu'il passe le flambeau. Il vient de les faire taire brillamment.»

Le journal *Libération* a été plus nuancé: «Si cette éclatante victoire éloigne temporairement les difficultés, elle ne les fera pas disparaître, a estimé le quotidien hier. Car les citoyens qui, par leur indécision et la fragmentation du vote, ont donné la majorité à Jean Chrétien, ne cachent pas leur lassitude envers celui qui les gouverne depuis 1993.»

En France, les souverainistes apparaissent comme les grands perdants des élections. La

classe politique et médiatique nourrit depuis longtemps un profond scepticisme face à la volonté des Québécois de devenir un jour indépendants: les choses ne vont pas s'arranger après le scrutin de lundi.

Les médias se sont d'ailleurs empressés de souligner que la réélection de Jean Chrétien et ses gains au Québec constituaient un «coup dur pour le séparatisme» et un «revers de taille» pour Lucien Bouchard et le Bloc québécois.

«La preuve est faite que l'indépendantisme ne fait plus recette, a écrit *Le Figaro*, naguère sympathique aux souverainistes. (...) Les conditions gagnantes d'un éventuel référendum sur l'indépendance relève de l'utopie.»

Cette analyse ne peut que réjouir le président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, François Loncle. Dès mardi, ce pro-fédéraliste s'était empressé de clamer que le recul «prévisible» du Bloc québécois éloignait «encore un peu plus» la perspective d'un nouveau référendum et confortait l'unité de «ce grand pays avec lequel la France doit plus que jamais entretenir des relations privilégiées».

L'apparent affaiblissement des souverainistes ne peut en tout que cas qu'encourager le président Jacques Chirac à se rapprocher encore davantage de son ami Jean Chrétien. Après son «brillant succès», il a d'ailleurs transmis à son «cher Jean» ses «plus chaleureuses félicitations».

«Soyez assuré de ma détermination à parachever l'action que nous avons entreprise ensemble pour renforcer dans tous les domaines les liens de coopération et d'échange entre nos deux pays», a-t-il écrit.

Les deux hommes auront l'occasion de se rencontrer à Ottawa à la mi-décembre.

| ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA LANGUE |

De vibrants plaidoyers en faveur du français

LIA LÉVESQUE
Presse Canadienne

RIMOUSKI — Le coeur de la loi 101 doit être maintenu, qu'il s'agisse du droit de travailler en français, d'être servi en français, de conserver le visage français de Montréal et de toutes les municipalités, ainsi que de diriger les enfants d'immigrants vers le système scolaire français.

Mais, il y a plus : les produits informatiques doivent être davantage accessibles en français. Il faut également améliorer l'apprentissage du français à l'école primaire et secondaire, améliorer l'enseignement des langues secondes et inviter les médias à faire preuve de plus de rigueur dans l'usage du français.

Ce sont les devoirs qu'a donnés à la Commission des états généraux sur la langue la Commission scolaire des Phares, à Rimouski.

Ses représentants, la directrice générale Jeanne-Paule Berger et son président Raymond Tudeau, ont présenté un mémoire tout en nuances, mais très clair, hier, aux audiences régionales de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Ces dirigeants scolaires sont catégoriques : il faut conserver une politique linguistique « qui permet de conserver le caractère francophone du Québec » en Amérique du Nord.

Mais le combat en faveur du français relève aussi de chacun. C'est pourquoi Mme Berger et M. Tudeau ont demandé à la commission de veiller à ce que l'on fasse la promotion, « auprès des familles et de la population, de l'importance de transmettre aux jeunes générations un sentiment d'attachement et de fierté de la langue française ».

Un autre mémoire intéressant aux audiences de Rimouski a été celui de M. Jean-François Boutin, un jeune enseignant au département des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Rimouski. Détenteur d'un doctorat en didactique du français, il a déploré le manque de maîtrise du français des futurs enseignants.

« Malheureusement, quand on regarde ce qui se passe actuellement dans les salles de cours des universités et lorsqu'on examine méticuleusement certains cursus en formation des maîtres, on se doit de douter du sérieux que portent les établissements universitaires du Québec à cette dimension », a commenté M. Boutin.

Il a cité le cas d'un travail remis par une de ses étudiantes en deuxième année de baccalauréat — qui veut devenir enseignante — et qui comptait 147 fautes d'orthographe. Encore une fois, la Commission a été soumise au dilemme de l'enseignement du français sous une forme ludique ou sous la forme d'exercices, d'efforts et de dictées. M^{re} Bertrand Blanchet, évêque de Rimouski, a plaidé en faveur de la pratique du français écrit, ainsi que de la correction des fautes d'orthographe et de la prononciation escamotée.

M^{me} Johanne Jourdain, animatrice dans les écoles, est venue relater son expertise pour apprendre le français aux enfants par le jeu, le conte, la littérature et l'histoire. Elle s'est d'ailleurs présentée aux commissaires avec un véritable petit coffre aux trésors : sa langue française.

« C'est à nous, adultes, de faire aimer le français aux enfants. S'ils sont émus par cette langue, ils en seront toujours les défenseurs », a-t-elle confié aux commissaires.

100 fois merci

à tous les bâtisseurs,
hommes et femmes,
qui ont contribué à faire
du Mouvement Desjardins
la première
institution financière
au Québec.


Desjardins

Cent ans
Toujours en mouvement

Alliance exige qu'un producteur de CBC soit réprimandé pour des propos sexistes

Presse Canadienne

OTTAWA — Des excuses formelles pour un commentaire sexiste de la part d'un producteur de la télévision anglaise de Radio-Canada ne suffisent pas à la députée de l'Alliance canadienne Deborah Grey.

Il faut une réprimande sévère et rapide, a réclamé hier Mme Gray, leader adjoint du parti et critique pour CBC, en parlant d'un commentaire déplacé prononcé lundi soir à propos de la bru du leader allianciste Stockwell Day, Juliana Thiessen Day, et diffusé par inadvertance.

Une porte-parole de CBC a indiqué que 40 minutes après que les cadres eurent pris connaissance de l'incident, mardi, des excuses ont été rédigées et lues en ondes. Des excuses de la CBC ont été envoyées, par télécopieur, à M. Stockwell Day et à sa bru mercredi, a indiqué la porte-parole. Un directeur des nouvelles de CBC a ensuite téléphoné à Mme Thiessen Day.

Une audience disciplinaire est prévue

jeudi pour le producteur, qui a déclaré, le soir des élections : « Voici la femme de Logan Day. Je ne l'ai jamais rencontrée, mais il paraît qu'elle a des nichons qui arrêteraient... »

À ce moment, le producteur, qui n'a pas été identifié, a été interrompu par un technicien. Toute la Colombie-Britannique a pu entendre la remarque du producteur, qui croyait que le microphone dans lequel il parlait n'était branché que sur le réseau interne. La CBC a aussitôt été inondée d'appels de téléspectateurs outrés.

Juliana Thiessen Day, qui est enceinte de six mois, a été humiliée par le commentaire, a fait savoir Logan Day dans un bref communiqué.

Mme Thiessen Day a participé à plusieurs événements pendant la campagne électorale, et se trouvait au quartier général de son beau-père, le soir des élections.

Mme Gray a réclamé que le producteur s'excuse personnellement, en ondes, pour ses remarques déplacées.

Six employés d'Air Canada accusés de contrebande de drogue

Presse Canadienne

TORONTO — Six employés d'Air Canada, dont la tâche était de passer l'aspirateur et de vider les chariots de nourriture des avions entre les vols, ont été arrêtés hier et accusés d'avoir passé de la drogue à l'Aéroport international Pearson, à Toronto.

Quatre autres hommes ont également été arrêtés et des accusations similaires ont été portées contre eux.

En mars dernier, la police a commencé à découvrir, avec une fréquence croissante, des drogues illégales à bord d'avions, à des endroits inhabituels, comme les toilettes et le plafond — des endroits qui ne sont pas normalement accessibles aux passagers, a indiqué Mark Butler, porte-parole de Douanes Canada.

La police a saisi 40 kilos de cocaïne, 40 kilos d'huile de hachisch et 20 kilos de hachisch pendant l'enquête. Et au moment de l'arrestation des suspects, hier, les policiers ont trouvé d'autre drogue, ainsi qu'une arme à feu chargée.

Avec ces arrestations, a indiqué l'inspecteur John Neily, de la Gendarmerie royale du Canada, l'unité de lutte antidrogue de

l'aéroport de Toronto a démantelé un réseau criminel organisé qui profitait d'occasions de trafic au sein de l'industrie aérienne.

L'unité de lutte antidrogue est constituée de représentants de la GRC, de la police de Toronto, de la police provinciale ontarienne, de la police régionale et des douanes canadiennes.

Deux autres hommes, que la police considère également impliqués dans cette affaire, font l'objet d'un mandat d'arrestation.

L'agent Mike Russell a fait savoir que la drogue avait été passée en contrebande à partir des Antilles, et qu'un des hommes recherchés est originaire de Montego Bay, en Jamaïque. Il est agent préposé aux passagers pour Air Canada.

Les dix personnes interceptées sont accusées de complot pour importer une substance réglementée au Canada, et importation de substances contrôlées.

Ce n'est pas la première fois que des employés d'une compagnie aérienne sont accusés de trafic de drogue. Il y a deux semaines, un juge a condamné un ex-commissaire de bord de Canada 3000 à quatre ans d'emprisonnement pour avoir comploté en vue d'importer 9600 comprimés d'ecstasy.

Les producteurs de boeuf cherchent comment éliminer la bactérie E. coli

Presse Canadienne

CALGARY — Les producteurs de boeuf canadiens envisagent tous les moyens qui pourraient leur permettre d'éliminer la bactérie E. coli, que ce soit en irradiant la viande ou en vaccinant le bétail.

« La confiance des consommateurs est une chose importante pour nous. Sans cette confiance, notre industrie n'existe plus », a déclaré mercredi Dennis Laycraft, de l'Association canadienne des éleveurs de bovins, au terme d'une rencontre de deux jours qui réunissait des chercheurs et des représentants de cette industrie.

« Nous voulons être perçus dans le monde comme des leaders en matière de sécurité alimentaire », a-t-il ajouté.

À cet effet, un groupe a été mis sur pied pour faire le point sur les recherches et tester

les nouvelles méthodes de prévention dans des conditions commerciales.

« Il s'agit de recueillir toutes les informations sur le sujet et de les mettre en application aussi rapidement que possible », a dit M. Laycraft.

L'enquête publique sur la contamination de l'eau de la municipalité ontarienne de Walkerton, qui a fait plusieurs morts, ainsi que deux rappels d'importantes quantités de boeuf en provenance de l'Alberta ont fait en sorte de sensibiliser les Canadiens aux dangers de la bactérie E. coli.

M. Laycraft a dit que l'industrie canadienne du boeuf a consacré 2 millions \$ au cours des quatre dernières années à la recherche sur les moyens d'éradiquer la bactérie.

Des rabais juste au bon moment!

Rabais jusqu'à 75%

Bougies cylindriquesivoires

3x3	1.99\$
3x6	3.99\$
3x9	5.99\$
4x4	4.99\$
6x6	7.99\$

Courant jusqu'à \$28.99

Ens. pour pâtes 5 pièces

14.99\$ Cour. \$59.99

Lampe tempête 8 1/2 po en fer forgé et verre

14.99\$ Cour. \$24.99

Service de vaisselle de Noël 47 pièces pour 8

79.99\$ Cour. \$248.99

Avec ensemble d'accessoires 5 pièces et cafetière

BAS PRIX GARANTI

JUSTE A TEMPS

Coutellerie 72 pièces en acier inox 18/10 Fabriquée à Soligen Service pour 12 Avec coffret de luxe

99.99\$ Cour. \$459.99

Batterie Carrera 10 pièces Acier inox lourd 18/10

249.99\$ Cour. \$599.99

GRATUITE! MARMITE

VALEUR DE \$100

Offre de lancement! Obtenez une marmite 16 pintes assortie, à l'achat d'une batterie Carrera 10 pièces

BENIX & CO.

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Heures de magasinage des fêtes • Lun - ven 10 h - 21 h • Sam 9 h - 17 h • Dim 10 h - 17 h

Faites vite pour profiter du meilleur choix. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

7335 BOUL. DECARIE

angle Jean Talon Metro Namur

3213 AUTOROUTE 440

Chomedey, Laval, en face du Carrefour Laval à côté du Yellow Plus

LE FAUBOURG - STE. CATHERINE

La Terre vit une nouvelle extinction de masse

La moitié des espèces vivantes disparaîtront
durant le 21^e siècle si l'environnement continue d'être corrompu

MATHIEU PERREAULT

Le responsable du protocole de biodiversité de l'ONU considère que la Terre vit présentement la septième extinction de masse de son histoire, et que la biotechnologie est l'un des outils pour lutter contre cette extinction.

« La moitié des espèces vivantes disparaîtront durant le 21^e siècle si les changements environnementaux continuent au même rythme », a affirmé Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, hier à un déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal, à l'hôtel Omni. « Les services rendus par les écosystèmes, la purification de l'eau par exemple, ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Cela explique pourquoi il est difficile de convaincre le monde de lutter contre les changements climatiques, la

perte de biodiversité, la pollution, la déforestation et la dégradation des sols. »

La matière brute

L'essor de la biotechnologie augmente justement la valeur de la biodiversité, qui est « la matière brute » de cette industrie, selon l'ancien professeur de microbiologie de l'Université de Montréal. « Qui sait si les gènes d'une espèce sur le point de s'éteindre ne recèlent pas des avantages fabuleux pour l'agriculture, l'industrie, la médecine ? »

La biotechnologie suscite aussi des inquiétudes, notamment avec les organismes génétiquement modifiés (OGM) utilisés en agriculture, admet M. Zedan. Mais pour lui, les risques les plus importants des OGM ne concernent pas la santé humaine, comme le pensent les pays industrialisés, mais plutôt les systèmes économiques des pays en voie de développement. « Les OGM peuvent substituer les cultures d'exportation aux cultures d'importation, diminuer les prix à cause de la surproduction, faire fluctuer la valeur de la terre, permettre de reloger des cultures

du tiers-monde dans les pays industrialisés, et diminuer le nombre d'emplois. Ces problèmes socioéconomiques constituent des inquiétudes réelles, pas hypothétiques », comme les effets potentiellement négatifs des OGM sur la santé humaine.

À l'été 1999, au plus fort de la contestation contre les OGM en Europe, un groupe de scientifiques africains avait affirmé dans *Nature* que la biotechnologie pouvait résoudre certains des problèmes de l'Afrique, et que les pressions occidentales contre les OGM ignoraient les besoins du tiers-monde. De même, note M. Zedan, les pays du tiers-monde sont parfois réticents face aux efforts de protection de la biodiversité. « Ils n'aiment pas qu'on leur demande de limiter leur usage des ressources naturelles au nom du développement durable. »

La biotechnologie n'est pas sans faute face au tiers-monde, a fait valoir M. Zedan. « Il n'y a pratiquement pas de recherches sur l'adaptation des plantes aux milieux secs (moins de 60 jours de culture par année), qui abritent 40 % de la population mondiale, ou sur les maladies tropicales comme la malaria. »

SEARS



Whirlpool

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

En achetant des appareils ménagers Whirlpool^{MD} pour Noël, vous pouvez recevoir jusqu'à 310 \$ de certificats-cadeaux Sears

En achetant tout appareil Whirlpool admissible chez Sears, vous recevrez des certificats-cadeaux par la poste. Vous recevrez 25-60 \$ par article et, si vous achetez 3 appareils admissibles ou plus, vous recevrez une prime de 100 \$. Détails en magasin.

Un cadeau pour vous!



Le plaisir d'offrir KitchenAid^{MD} ... à l'achat de gros appareils ménagers KitchenAid, vous pouvez recevoir jusqu'à 380 \$ de certificats-cadeaux Sears

En achetant tout appareil KitchenAid admissible chez Sears, vous recevrez des certificats-cadeaux par la poste. Vous recevrez 35-75 \$ par article et, si vous achetez 3 appareils admissibles ou plus, vous recevrez une prime de 120 \$. Détails en magasin.

Marque déposée de KitchenAid USA. KitchenAid Canada usager inscrit au Canada
Offres en vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre 2000

SEARS

Votre magasin de Noël

2911.880

NP1212600

Copyright 2000, Sears Canada Inc.

Votre magasin de cadeaux



dessus de table

SOUPIÈRE 59⁹⁵



argenterie

PLAT DE SERVICE
CAVIAR/VODKA
ARGENT PLAQUÉ

129⁹⁵



cadeaux

ENSEMBLE À CAFÉ
prix sugg. 80⁰⁰
notre prix 39⁹⁵



porcelaine

NORITAKE
ALSATIA
prix sugg 154⁰⁰
notre prix 76⁹⁵



cadeaux

VOTIVE ORREFORS
prix sugg 56⁰⁰
notre prix 27⁹⁵



cadeaux

CARAFE
notre prix 89⁹⁵



cadres



CADRES ASSORTIS
cristal, bois, étain, argent

de 12⁹⁵ à 199⁹⁵

cristal

DA VINCI
CETONA Italie
à partir de 23⁹⁵



cadeaux

COLLECTION DE BOLS
ORIENTAUX • 6 PIÈCES
89⁹⁵



articles maison

50% de rabais



AMBRY HOME
(ENSEMBLE DE 3)
COUTEAUX DE CHEF TREMPÉES
GARANTIE À VIE
prix sugg. 160⁰⁰
notre prix 79⁹⁵

articles maison

plus de 50% de rabais



AMBRY HOME
CAST-DELUXE
BATTERIE DE CUISINE
(9 PIÈCES) GARANTIE À VIE
prix sugg. 800⁰⁰
notre prix 349⁹⁹

articles maison



KITCHEN AID
MÉLANGEUR
À PIED
(CHROMÉ)
prix sugg. 699⁹⁵

Notre prix 599⁹⁵
Coupon boni pour poêle de 8" en prime



LINEN CHEST

D É C O R D É P Ô T

« Le supercentre de la mode maison »



CHACQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même
marchandise ailleurs à plus
bas prix, nous respecterons
non seulement ce prix mais
nous vous accorderons un
rabais additionnel de 10%

gratuit Service
à domicile
331-5260

Centre
Rockland
341-7810

Place Portobello
Brossard
671-2202

Les Galeries
Laval
681-9090

La Cathédrale
(centre-ville)
282-9525

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

MONDE

Jean-Bertrand Aristide est de retour à la tête d'Haïti

Mais le pays reste bloqué à l'intérieur et isolé dans le monde

JOONEED KHAN

Jean-Bertrand Aristide a été proclamé hier soir, sans surprise par le Conseil électoral provisoire (CEP), président élu d'Haïti avec 91,69 % des voix aux élections de dimanche boycottées par les grands partis d'opposition.

Peu auparavant, le Groupe de convergence démocratique, coalition de partis qui avait aussi boycotté le deuxième tour des législatives entachées du mois de mai, avait qualifié d' « illégales et illégitimes » les élections présidentielles et sénatoriales de dimanche.

Aristide, 47 ans, un ancien prêtre des pauvres qui fut président d'Haïti de 1990 à 1995 (exilé par un putsch militaire de 1991 à 1994), est sûr de contrôler la quasi-totalité du Sénat (27 élus) et 80 % de la Chambre d'assemblée (83 sièges).

Se basant sur des chiffres partiels diffusés mardi par le CEP — 90 % des voix dans six des neuf départements du pays —, le *Quotidien du peuple* de Pékin avait annoncé dès hier



Jean-Bertrand Aristide

Photo AP

la victoire d'Aristide, « candidat unique » à toutes fins pratiques.

Six quasi-inconnus l'affrontaient, et c'est

Jean Arnold Dumas qui a fini second, selon le CEP, avec 2,04 % des voix.

Le journal chinois, qui s'intéresse de près à Haïti parce que le pouvoir Lavalas cultive des liens serrés avec Taïwan, cite René Théodore, du MRN d'opposition : « Aristide n'est pas Haïti. »

Le CEP, lui-même fortement contesté par l'opposition pour son parti pris pro-Lavalas, le parti d'Aristide, a établi à 60,5 % le taux de participation des 4 millions d'électeurs enregistrés.

L'opposition, tous partis confondus, estime que moins de 5 % de l'électorat a voté dimanche — beaucoup sous la contrainte. Les reporters des grands journaux américains et européens sur place (*Miami Herald*, *Le Monde*) ainsi que les agences de presse ont fait état de climat de peur et de rues désertes le jour du scrutin.

Très présidentiel dès lundi alors que ses partisans occupaient les rues pour célébrer sa victoire certaine, Aristide déclarait en conférence de presse que « l'opposition est indispensible ».

« La faible participation est une affaire de perception », a-t-il expliqué aux médias à sa Fondation pour la démocratie. « Les Haïtiens

n'attendent plus en longues files pour voter, de peur d'être attaqués. Ils y vont par petits groupes furtifs avec quelqu'un faisant le guet pendant qu'ils votent », a-t-il dit.

Les bailleurs de fonds d'Haïti, dont le Canada, avaient décidé de ne pas financer ni d'observer le scrutin à la suite du refus de Lavalas de réviser la part du lion qu'il s'était octroyée aux législatives de mai. Washington avait bloqué 20 millions. Quelque 500 millions d'aide sont également bloqués.

L'ONU a annoncé mardi le retrait de sa Mission civile d'aide à Haïti à la fin de son mandat en février. L'OEA a noté que le vote « a évité une interruption de la succession présidentielle », mais que « cela ne change en rien l'exigence d'une large représentation politique et d'une participation citoyenne au développement de la démocratie haïtienne ».

Avec huit millions d'habitants, dont 85 % vivent sous le seuil de la pauvreté, un PNB de 300 \$ US par tête et une dette extérieure de 1,048 milliard, Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde. Fondé en 1804 par une révolution d'esclaves contre le colonialisme français, il partage avec la République dominicaine la grande île antillaise d'Hispaniola.

Aristide sera investi président le 7 février 2001, succédant à René Préval, qu'il appelle son *marassa* (frère jumeau).

Un million de bulletins de vote sous escorte policière en Floride

d'après AFP

TALLAHASSEE — Plus d'un million de bulletins de vote des comtés de Miami-Dade et Palm Beach en Floride devront être acheminés d'ici demain dans la capitale de l'État, Tallahassee, à la demande du juge qui préside la procédure de contestation de l'élection présidentielle dans cet État.

Hier, le juge Sanders Sauls a ordonné le transfert au tribunal de tous les bulletins de vote de Miami-Dade (654 000) et de Palm Beach (462 000), sans pour autant assurer qu'il procéderait à un nouveau comptage. Une audience sur le bien-fondé d'un tel décompte est prévue samedi.

Mardi, le juge avait ordonné le transfert au tribunal de quelque 14 000 bulletins litigieux dans ces deux comtés, à la demande du camp du démocrate Al Gore, qui veut obtenir qu'ils soient recomptés.

Hier, il est allé plus loin, acceptant une demande du camp du républicain George W. Bush pour que tous les bulletins de vote soient envoyés à Tallahassee d'ici demain à 17h.

Le camp Gore n'y a pas mis d'objection, à condition que les bulletins litigieux soient clairement séparés des autres.

La police des deux comtés a précisé hier que le transfert sur plus de 700 km, entre Miami au sud et Tallahassee au nord, se ferait par convoi blindé, sous escorte d'unités spéciales de la police. Le périple pourrait prendre huit heures.

Un porte-parole de la police de Miami, Pat Brickman, s'est cependant refusé « pour des raisons de sécurité » à préciser le plan de route des précieux bulletins ou l'heure de leur départ.

Les convois devraient quitter Palm Beach et Miami demain, sous surveillance des deux parties et de la police.

Le camp Bush est opposé à un nouveau décompte manuel des bulletins de vote en Floride, où le gouverneur du Texas a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle dimanche avec 537 voix d'avance. Mais ses avocats ont indiqué que si le juge décidait de procéder à un nouveau décompte à la main, il lui faudrait tout recompter, d'où leur demande pour que tous les bulletins de vote soient transférés au tribunal.

« Un candidat ne peut pas choisir certains bulletins pour un comptage manuel », a expliqué aux journalistes le principal avocat de Bush, Barry Richard.

Les démocrates espèrent eux qu'un décompte à la main des 14 000 bulletins de vote litigieux renversera le résultat de l'élection présidentielle en Floride en faveur de Gore.

Mais ils sont engagés dans une formidable course contre la montre. Le 12 décembre, jour limite pour désigner les 25 grands électeurs de Floride, il sera trop tard.

Dès lors, le Congrès de Floride pourrait intervenir pour nommer les grands électeurs, afin que cet État soit représenté lorsque l'ensemble du collège électoral votera le 18 décembre pour élire le président.

En vertu de la législation fédérale, si un État n'est pas en mesure de nommer ses grands électeurs dans le temps imparti, « ceux-ci peuvent être nommés un jour ultérieur d'une manière déterminée par la législature de cet État ».

Le gouverneur de Floride, Jeb Bush, frère de George W. Bush, a déclaré que si les tribunaux ne peuvent trancher d'ici au 12 décembre, le Congrès de l'État devra se prononcer.

« S'il y a une indécision au sujet des grands électeurs le 12 décembre, je pense que ce serait une parodie de ne pas avoir d'électeurs de Floride siégeant au sein du collège électoral », a-t-il dit.

Demande pour lever l'embargo sur les armes imposé à la Yougoslavie

d'après AFP

NEW YORK, Nations unies — La Russie a déposé hier un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU appelant à lever l'embargo sur les armes imposé en mars 1998 pour forcer la Yougoslavie à arrêter la répression au Kosovo.

Le projet de résolution maintient toutefois l'embargo sur les ventes d'armes et de matériels qui ne seraient pas destinés au gouvernement. Cela inclut ainsi le Kosovo, qui est administré par l'ONU depuis la fin des raids de l'OTAN contre la Yougoslavie en juin 1999.

La Russie assure en décembre la présidence tournante du Conseil de sécurité et devrait programmer un débat et un vote sur son projet de résolution. L'embargo sur les armes est la seule sanction imposée par l'ONU contre Belgrade.

| ALBANIE |

Cinq membres de l'opposition arrêtés après les violences

d'après AFP

TIRANA — Cinq membres du Parti démocratique (opposition) de l'ex-président Sali Berisha ont été arrêtés pour « incitation à la violence », a annoncé hier à Tirana le vice-ministre de l'Intérieur, Bujar Himçi.

Le « mythe selon lequel Berisha est intouchable est tombé », a déclaré le vice-ministre en commentant ces arrestations. « Désormais, toute personne doit savoir ce que l'application de la loi signifie. »

Berisha lui-même avait été brièvement interpellé par la police dans la nuit de mardi à hier à Tirana pour avoir « refusé de se soumettre aux ordres des policiers qui voulaient contrôler sa voiture et les personnes qui l'accompagnaient », selon le ministère de l'Intérieur.

Ces arrestations interviennent au lendemain d'affrontements armés ayant opposé à Tropoja (nord) des forces de l'ordre aux partisans de Berisha. Les assaillants armés avaient attaqué la préfecture et incendié le tribunal de cette localité, considérée comme l'un des fiefs les plus durs de Berisha.

Himçi a précisé que le bilan des victimes à Tropoja était de deux morts et cinq personnes grièvement blessées, dont un policier.

Hier, quelque 3000 partisans de Berisha ont manifesté dans le centre de Tirana, où un important dispositif policier était déployé. Ils ont jeté des pierres et des pétards en direction du ministère de l'Intérieur et du siège du gouvernement. De nombreux blindés patrouillaient dans les rues et des postes de contrôle étaient dressés aux principales entrées de la ville.

« Il faut poursuivre notre lutte à la vie et à la mort contre le gouvernement jusqu'à ce que notre vote (aux élections municipales d'octobre) soit reconnu », a lancé à la foule Berisha, qui conteste la victoire des socialistes lors de ce scrutin.

Lors d'une conférence de presse, il a demandé « une enquête internationale » sur le déroulement de ces élections et a accusé la police de l'avoir « séquestré » mardi soir.

L'ancien président a appelé les forces de l'ordre à l'insoumission, « à ne pas soutenir les représentants du crime » que sont à ses yeux les socialistes du premier ministre, Ilir Meta.

Ce dernier a lancé un ferme avertissement à l'opposition radicale : « Toute personne qui ose tirer contre les institutions se retrouvera face aux forces de l'ordre ». Meta a ajouté qu'il « n'y aura pas de compromis politique avec les groupes extrémistes ».

Le gouvernement albanais a par ailleurs décidé d'offrir des primes aux policiers de Tropoja pour avoir « appliqué la loi et défendu les institutions de l'État ».

E N C O R E E N V E N T E

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA
5,50 %	5,70 %	5,90 %	4,85 %*
AN 1	AN 2	AN 3	AN 1
Émission 16 — taux annuel composé de 5,69 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans			Émission 67

Des placements garantis à 100 %.

Les émissions 16 et 67 sont offertes jusqu'au 1^{er} décembre 2000 seulement.

Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont idéales pour faire fructifier vos économies à l'abri des risques. Et c'est le moment ou jamais d'en acheter. La nouvelle Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants, tandis que l'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, peut être encaissée en tout temps. Les deux titres sont offerts sous forme de REER et FERR sans frais. En fait, ils ne comportent absolument aucuns frais. Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente à votre institution bancaire ou financière.

Consultez www.oec.gc.ca ou pour l'achat direct composez 1 888 773-9999



Canada

* Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 55 et 61 datées du 1^{er} décembre 1998 et du 1^{er} décembre 1999 respectivement, pour l'année commençant le 1^{er} décembre 2000.

2912648



Qui dit affaires dit Rapidair!

Au gré de vos horaires pour seulement 399\$ l'aller-retour¹

- Voici le **tout nouveau** tarif RAPIDAIR qui vous simplifie la vie: faites votre réservation trois jours à l'avance et choisissez parmi **plus de 60 vols, chaque jour d'affaires**, entre Montréal et Toronto.
- **Aucuns** frais additionnels pour les changements de réservations.
- **Aucun** séjour minimal ou maximal exigé.
- Accumulez des **millés Aéroplan^{MD}** ou des **points Canadien Plus^{MC}** admissibles sur tous nos vols.

- **Aussi disponibles, tarifs réduits offerts à partir de seulement 158\$ l'aller-retour¹. Certaines conditions s'appliquent.**

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air Canada/Canadien au 1 888 247-2262 (ATS: 1 800 361-8071). Réservez par Internet au www.aircanada.ca



Voici des offres de Crowne Plaza et de Avis exclusives aux passagers de Rapidair. Pour en profiter, vous n'avez qu'à présenter votre billet ou votre carte d'embarquement.

CROWNE PLAZA: voyagez avec Rapidair entre le 25 novembre 2000 et le 28 février 2001, enregistrez-vous le jour même³ à l'hôtel Crowne Plaza® ci-dessous indiqué et profitez de ce tarif réduit. Restez deux nuitées consécutives et accumulez le triple des millés Aéroplan.

Toronto/Centre-ville 159\$
(416) 597-1400



Location avec AVIS: voyagez avec Rapidair entre le 25 novembre et le 20 décembre 2000 et obtenez gratuitement⁴ un surclassement pour la catégorie de voiture suivante au centre de location Avis à l'aéroport de Toronto. D'autres conditions s'appliquent. Pour réserver, composez le 1 800 TRY-AVIS et mentionnez le code UCNA002.

AVIS

¹Sauf avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, des transporteurs Liaison Air Canada^{MD} ou des Lignes aériennes Canadien International Itée. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. D'autres conditions peuvent s'appliquer. **Tarif de 399\$:** achat trois jours à l'avance. Tous les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2001. **Tarif de 158\$:** achat sept jours à l'avance. Le tarif peut différer selon l'heure, le jour, les dates de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. ²Du 18 novembre 2000 au 28 février 2001, obtenez le double des millés Aéroplan ou des points Canadien Plus pour les classes de réservation J, Y, M ou B d'Air Canada, des Lignes aériennes Canadien International Itée ou d'Air Ontario, pour les vols assurés entre Toronto et Montréal. Les vols pour ou depuis Toronto sont assurés à l'Aéroport international Lester B. Pearson de Toronto et à l'Aéroport du centre-ville de Toronto. Boni Canadien Plus en vigueur du 18 novembre au 31 décembre 2000 seulement. ³Tarif par chambre en occupation simple ou double, basé sur une disponibilité limitée. Le tarif n'inclut pas les taxes ni les frais de service. Des périodes de restriction s'appliquent. Les membres Aéroplan doivent également être membres du programme Priority Club^{MD} pour profiter de l'offre de 500 millés Aéroplan de base et de 1000 autres en boni. D'autres conditions s'appliquent. ©2000 Bass Hotels and Resorts, Inc. La majorité des hôtels Crowne Plaza sont détenus et administrés par des propriétaires indépendants. ⁴Offre de surclassement valide jusqu'au 20 décembre 2000 pour une seule et même location au centre de location Avis à l'aéroport de Toronto. Les véhicules sont sous réserve des disponibilités. Certaines conditions s'appliquent.

^{MD}Aéroplan et Liaison Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada. ^{MC}Canadien Plus est une marque de commerce des Lignes aériennes Canadien International Itée.

2912415

2912417

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

Rien de neuf...



Il faut se rendre à l'évidence : le fort taux d'abstention enregistré lors des élections fédérales, lundi, a été non seulement quantitativement, mais qualitativement différent du degré de désertion engendré par la banale et habituelle tiédeur de l'électeur paresseux, ou trop occupé, ou désabusé, ou simplement peu concerné par la chose publique.

Cette abstention massive, inédite, portait un message qu'il s'agit maintenant de décoder, au-delà des évidences et de la tentation de ne voir le paysage politique canadien que par le petit bout de la lorgnette.

Notons au départ que l'abstentionnisme n'a pas été plus prononcé au Québec que dans le reste du Canada même si, en effet, la chute du taux de participation a été chez nous spectaculaire — quelque dix points de pourcentage par rapport à l'élection fédérale de 1997. En fait, les Québécois ont voté dans une proportion très légèrement supérieure à l'ensemble des Canadiens : 63,5 contre 62,8 %. Et même un peu plus que les Ontariens, dont on connaît le poids sur la scène politique canadienne.

Cela met certainement un bémol à l'explication facile voulant qu'un sentiment nationaliste à la fois exacerbé et déçu ait provoqué au Québec une indifférence particulière face à Ottawa.

C'est sur l'Île du Prince-Édouard qu'on s'est vraiment précipité aux urnes, dans une proportion de 76,6 % — qui n'est pas totalement inhabituelle pour cette petite province des Maritimes.

Et c'est en Alberta qu'on s'est montré exceptionnellement enthousiaste, avec une hausse de participation de cinq points par rapport à 1997. Il ne fait aucun doute qu'il s'est agi, dans l'Ouest, d'un mouvement d'appui à Stockwell Day, le seul élément nouveau placé dans le décor électoral canadien, mais en même temps suffisamment familier aux Albertains pour qu'ils ne craignent pas d'éventuels débordements extrémistes du chef allianciste.

Le volontarisme albertain fournit d'ailleurs une clé. Partant de là, on ne s'avance pas

dangereusement en affirmant que le message des absents peut largement s'interpréter comme suit : dans le cadre d'un scrutin dont nous ne voulions pas, a certainement voulu signifier l'électorat, ne nous est offert aucun choix digne d'enthousiasme, ou même le moins d'enthousiasme. Ni, pour prendre la situation à revers, aucun repoussoir qui justifierait une émeute dans les bureaux de votation.

Le phénomène Day — seul élément nouveau, répétons-le, de cette joute électorale — n'a pas joué au Québec parce que, en somme, il n'y était pas vraiment pris au sérieux, ni dans un sens ni dans l'autre.

Quoi d'autre ? Rien de neuf, que du vieux, comme le veut l'expression populaire. De vieux partis et de vieux chefs — pas nécessairement en termes d'âge, mais plutôt en référence à leur univers politique. De vieux programmes et de vieilles options.

Or, le résultat du scrutin laisse croire que, si l'électorat accepte avec fatalité cette... solution de continuité (pour dire les choses avec diplomatie) qu'embrassent les deux vieux partis, libéraux et progressistes-conservateurs, il renâcle à voir des formations plus jeunes s'embourber dans les discours antédiluviens.

Le réflexe est alors de fuir. Un réflexe encore aggravé, chez ces jeunes qui constituent une clientèle cible pour les idées innovatrices (comme le prouve le relatif engouement pour le Parti marijuana, voué à une cause unique, mais stimulante), par la méfiance instinctive qu'ils éprouvent face à la politique politicienne.

C'est sans doute ce qui a fait la mauvaise fortune du Nouveau parti démocratique, occupé à promettre des lendemains qui chantent fabriqués à partir d'une débauche de dépenses étatiques. Un programme sans surprises que les quatre dernières décennies nous ont appris à redouter.

La lente mais inéluctable pente descendante empruntée par le Bloc québécois depuis 1993 participe certainement du même phénomène : une option centrale désuète, une stratégie en forme de cul-de-sac. Option et stratégie toutes deux devenues suffisamment mornes et grises pour, non pas susciter une montée aux barricades qui se serait traduite par un raz-de-marée bloquiste ou un balayage libéral, mais bien tenir l'électeur loin de l'isolement.

De sorte que le citoyen a cette fois choisi de se prononcer en demeurant dans ces limbes électoraux où il peut sereinement affirmer : l'affaire ne m'intéresse pas.



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Fusions vs partition

CE MATIN j'en ai assez. Assez de penser que je suis le seul à comprendre ce que je comprends. Non, je ne suis pas un contestataire, non je ne suis pas un protestataire, et non je n'ai pas tendance à monter aux barricades. Je suis un simple citoyen, ce qu'il y a de plus simple. Mais ce qui me fatigue, c'est que je n'entends pas parler de la vraie raison qui a amené le gouvernement du Québec à faire sa réforme municipale. Pourquoi est-ce que personne en parle ?

Cette réforme, pourquoi maintenant ? Pourquoi aussi rapidement ? C'est simple et c'est même très simple. Plusieurs de ces projets de réformes municipales existent depuis 20 ou 30 ans. Mais pour que le gouvernement du Québec arrive maintenant avec ce projet, c'est qu'il a été forcé de s'y arrêter il y a deux ou trois ans. Lors de la poussée référendaire ? Plusieurs municipalités se sont levées, une derrière l'autre pour dire au premier ministre que si le Québec devenait un État souverain, les municipalités, elles, pourraient se prononcer en faveur de la partition.

Le gouvernement a alors compris qu'il devait régler cette question avant tout. Il y a plusieurs bonnes raisons de vouloir réformer, mais il en est une seule qui l'incite à faire aussi vite.

BERNARD POULIOT
Ile-Bizard

Vive Westmount libre !

JE COMPRENDS la frustration de Mme Bergeron (courrier des lecteurs du 28 novembre, « 42 \$

VIRGINIA ELLIOTT
Westmount

Un message à Jean Charest

JEAN CHAREST, chef du Parti libéral du Québec, en réaction au projet de loi provincial sur les fusions de municipalités, a recommandé aux électeurs de voter contre le Bloc québécois. Malheureusement pour lui, ses propres électeurs de Sherbrooke lui ont administré une belle taloche en choisissant pour député fédéral le candidat du Bloc. Les Sherbrookoïses lui ont fait comprendre que ce qui est de compétence provinciale n'a pas à être mis en jeu lors d'une élection fédérale. Espérons que M. Charest aura compris le message et qu'à l'avenir il s'abstiendra de faire de telles envolées opportunistes destinées à prouver aux libéraux fédéraux qu'il est devenu, malgré son lourd passé conservateur, un vrai libéral.

LUC SAUVAGEAU
Longueuil

JANA HAVRANKOVA
Saint-Lambert

Maudits bulletins



Le premier ministre Lucien Bouchard n'aime pas les nouveaux bulletins. Il a admis qu'il préférerait les bons vieux pourcentages, quitte à désavouer son ministre de l'Éducation, François Legault, qui ne jure que par le bulletin « descriptif ». Enfin un peu de bon sens dans ce gouvernement qui va de l'avant avec une réforme bâclée et controversée.

Interviewé par Paul Arcand, le premier ministre a expliqué que ses enfants — qui fréquentent l'école privée — ont des bulletins « comme quand on était jeune ». M. Bouchard a laissé entendre que les pourcentages pourraient revenir en force dans les écoles. « On travaille là-dessus, a-t-il dit. Moi, je pense qu'il faut faire ça simple. (...) Ce n'est pas réglé. »

François Legault a dû avaler son café de travers lorsqu'il a entendu son chef lever le nez sur ses bulletins, car la critique n'est pas anecdotique. À travers les bulletins, c'est toute la réforme qui est remise en question.

Si les bulletins sont si compliqués, c'est parce qu'ils reflètent une réforme obscure et embrouillée basée sur une série de compétences transversales et disciplinaires. Lorsqu'un enseignant évalue, il tient compte évidemment du programme et du « cheminement de l'élève dans le développement de la compétence ». Comment peut-on avoir des bulletins clairs et précis alors que les programmes sont en-

robés dans un jargon abstrait et nébuleux ?

Ce sont les commissions scolaires et les écoles qui confectionnent les bulletins. Chaque organisme, chaque établissement y va de sa touche personnelle. Résultat : le Québec risque de se retrouver avec une multitude de bulletins. À ce manque d'uniformisation, s'ajoute l'improvisation. La réforme a débuté au premier cycle du primaire en septembre et les bulletins n'étaient même pas prêts. Des écoles ont pataugé et inventé des modèles de bulletin sur le bord de la table.

Les bulletins sont devenus le symbole de la réforme. Ils occupent le devant de la scène et occultent les vrais problèmes : les programmes touffus et confus, les innombrables compétences et sous-compétences qui étouffent les matières et désorientent les professeurs qui n'ont pas été formés pour enseigner avec cette nouvelle artillerie pédagogique.

Mais Lucien Bouchard ne s'est pas prononcé sur la réforme. Il a seulement critiqué les bulletins qui sont la pointe de l'iceberg. Le premier ministre a vu juste lorsqu'il a dit qu'il « faut faire ça simple ». Pourquoi ne fait-il pas preuve du même sens critique pour les nouveaux programmes qui s'étendront jusqu'en cinquième secondaire en 2005 ? Peut-être parce qu'il n'a pas lu les 561 pages arides et confuses qui servent de programme au primaire. S'il les lit et les comprend, il aura « cheminé adéquatement dans le développement de sa compétence ». En attendant, ce sont les professeurs qui doivent non seulement les lire et les comprendre, mais aussi les enseigner et les évaluer. Critiquer le bulletin n'est pas suffisant. M. Bouchard doit aussi remettre en question la réforme.

Le père Noël et sa fabrique

IL Y A environ deux semaines, j'ai amené ma fille de 4 ans au centre commercial Les Rivières voir un spectacle, ainsi que le père Noël. Wow ! Quelle magie pour nos bouts de chou. Nous avons pris l'offre de la petite photo-souvenir : ma belle amour sur les genoux du père Noël. Ce dernier lui a remis un petit sac à surprises, une gracieuseté du magasin de jouets ToysRus.

Une fois à la maison, ma fille s'est empressée de vider le sac pour colorier, jouer avec ses surprises et regarder le beau calendrier avec ses belles suggestions de cadeaux.

Une semaine plus tard, je retourne au centre commercial Les Rivières et bien entendu, on ne passe pas devant le père Noël avec un enfant, sans s'arrêter. Ma fille s'est assise une fois de plus sur le beau, gros, père Noël. Elle avait les yeux remplis d'étoiles. Elle lui caressait des petits bouts de barbe tout timidement. J'étais touchée de la voir si heureuse et complice du père Noël. Le soir au coucher, je borde ma fille et lui demande : lui as-tu demandé ce que tu voulais au père Noël ? Oh ! oui maman, un ordinateur Barbie. Attends une minute, je vais te le



montrer. Elle partit chercher le petit calendrier que le père Noël lui avait donné, qui montre un ordinateur fleuri rose avec le visage d'une Barbie qui l'amuse tant et qui prend tout l'écran à seulement 999,00 \$ ou pour si peu que 24,95 \$ par mois et combien d'années ? ? ?

Doucement je m'empresse de dire oh ! la la, c'est très dispendieux l'ordinateur Barbie ! Et là un moment que je n'oublierai jamais, ma fille m'a jeté un regard tendre et rassurant et me dit : mais non maman, c'est le père Noël qui va me le donner. Ma

filles était remplie de joie et moi, qu'est-ce que j'allais lui dire ?

Est-ce qu'on doit empêcher cet enfant de quatre ans de rêver au père Noël ? J'avais le coeur brisé. Je lui ai expliqué le plus délicatement possible que les lutins ne fabriquaient pas d'ordinateur et que le père Noël faisait des affaires avec de grosses compagnies qui coûtaient très cher aux parents et beaucoup trop cher pour maman.... Ma fille s'est mise à pleurer, ce qui m'a mis dans tous mes états.

C'était le père Noël lui-même qui lui avait donné ce petit calendrier plein de pub. Oui c'est vrai, tout le monde le dit. Noël c'est de plus en plus commercial, mais là c'est le « boutique du boutique ». Ils s'en prennent à nos enfants et jouent avec nos sentiments. C'est bien beau le commerce, mais est-ce qu'on pourrait garder un peu d'humanité dans ce bas monde ?

S'il-vous-plaît retirez la publicité des sacs à surprise du père Noël. Laissons-les rêver tout simplement.

NATHALIE HOULE
Trois-Rivières

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE ?
Courrier électronique : edito@lapresse.ca

FORUM

Québec n'a pas fait ses devoirs

Le projet Harel ne modifie aucunement le rapport de force entre les villes et leurs employés

MICHEL LEBLANC

L'auteur est économiste et directeur chez SECOR. Il a produit, en septembre 1999, un avis sur les économies potentielles pouvant résulter de la fusion des municipalités de l'île de Montréal.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet de fusion municipale suscite une forte opposition sur l'île. Chaque jour apporte ses images de maires de banlieue brandissant d'éventuelles hausses de taxes, ou encore de citoyens inquiets de perdre la qualité de service à laquelle ils s'attendent.

À travers la cohue et les pluies d'insultes, il y a un doute légitime. Ainsi, on peut se demander en quoi le fait de fusionner vingt-huit entités urbaines et de centraliser le pouvoir de décision dans une seule mairie peut-il garantir que la nouvelle grande ville sera mieux administrée ou que les gaspillages diminueront.

Un doute que le projet mis sur la table par le gouvernement du Québec ne permet pas de lever, parce qu'il est incomplet et qu'il lui manque un élément essentiel : il ne modifie pas le rapport de force entre les villes et leurs employés.

Dans un avis soumis à la Ville de Montréal, SECOR avait soulevé certains points qui méritent d'être rappelés.

— D'abord, les regroupements municipaux n'aboutissent pas nécessairement, ni surtout automatiquement, à des économies financières. Il existe peu d'économies d'échelle dans les fusions municipales, et la plupart sont réalisées dès lors que les villes atteignent une population de 100 000 habitants. Au-delà de ce seuil, les coûts pour livrer les services municipaux croissent au moins proportionnellement avec la taille de la population. Autrement dit, une métropole ne coûte pas moins cher à administrer per capita du seul fait qu'on accroît sa population de 1 à 1,8 million d'habitants.

— Un regroupement entraîne par ailleurs certaines économies de consolidation, qui



Michel Leblanc

résultent de l'élimination de doubléments. Le projet sur la table élimine 27 postes de maires et près de 200 postes de conseillers municipaux ; il entraînera vraisemblablement la fermeture de plusieurs hôtels de ville. Selon nos estimations, l'élimination des doubléments pourrait représenter une économie annuelle de 55 millions de dollars par année. Ce n'est pas rien. Mais c'est moins de 2 % du budget municipal de l'ensemble de l'île.

— Une fusion peut toutefois devenir un véritable catalyseur pour repenser la livraison des services et moderniser l'appareil municipal, et c'est cette réorganisation qui peut alors être la source d'économies importantes et d'améliorations sensibles de la qualité des services. La réussite dépend cependant de la détermination des décideurs à saisir l'occasion pour alléger les structures et adopter les pratiques les plus performantes en matière de services municipaux.

— Les services municipaux sont des activités intensives en main-d'œuvre. Pour qu'il y ait des économies, que ce soit à cause de l'élimination des doubléments ou de la réorganisation des services, il faut qu'il puisse y avoir rationalisation des effectifs. Le rythme d'attrition naturel, c'est-à-dire le rythme des départs volontaires, pourrait permettre de couvrir nominale-ment de telles baisses d'effectif. Rien n'indique cependant que les départs auront lieu là où ils sont nécessaires.

— Il faudra évidemment éviter de s'engager dans une course aux ajustements systématiques vers le haut des diverses conventions collectives. En fait, le succès où l'échec de la fusion sur le plan fiscal dépendra de la souplesse que l'on accorde à la nouvelle ville pour revoir son organisation et ses processus, et ajuster ses effectifs en conséquence.

C'est là que le bât blesse. Les villes souffrent d'une faiblesse chronique vis-à-vis des syndicats d'employés municipaux. Cela se traduit par des écarts systématiques et considérables. En 1998, les employés municipaux étaient payés, pour le même travail, 18 % de plus que ceux du secteur privé, et 15 % de plus que ceux du gouvernement du Québec. Lorsqu'on prend en considération le temps de présence effective au travail, l'écart avec les employés du secteur privé passe à un taux phénoménal de 33 %. Pour le même travail et avec, dans bien des cas, des planchers d'emplois.

Ces chiffres sont connus et ne sont pas nouveaux. Plusieurs spécialistes ont tenté de comprendre comment il se faisait que les villes se retrouvent en aussi mauvaise posture. À leur avis, cela découle de ce que les autorités municipales doivent composer avec le pire de deux mondes.

Contrairement aux entreprises, elles sont dirigées par des élus qui font face à une population souvent impatiente de recevoir les services auxquels elle s'attend et qui tolère mal les grèves qui s'éternisent. Les syndicats ont beau jeu de se montrer intransigeants et de brandir la menace de grèves prolongées. Et contrairement aux autres paliers de gouvernement, les villes ne peuvent forcer le retour au travail par décret (comme l'a d'ailleurs fait le gouvernement du Québec dans le cas des infirmières).

Petite guerre après petite guerre, les villes finissent par concéder des augmentations supérieures à leurs moyens et des conditions de travail qui leur lient les mains. C'est le prix que doivent payer les maires pour espérer se faire réélire.

Cela est particulièrement vrai à Montréal, ce qui donne d'ailleurs l'impression que plus une ville est grande, mieux les travailleurs sont organisés, et plus ils bénéficient



En 1998, les employés municipaux étaient payés, pour le même travail, 18 % de plus que ceux du secteur privé, et 15 % de plus que ceux du gouvernement du Québec.

d'un rapport de force avantageux vis-à-vis des décideurs municipaux. Les employés de Montréal sont mieux payés que la plupart des employés municipaux de l'île ; ils bénéficient d'un plancher d'emploi inscrit dans leur convention, et leurs tâches sont si étroitement définies qu'il est souvent impossible de réaffecter le personnel.

C'est la menace de voir cette faiblesse se répandre à l'ensemble de l'île qui est le plus à craindre. D'ailleurs, personne ne se surprendra d'apprendre que les travailleurs municipaux qui inactivent la ministre du Travail à propos des conditions de négociations ne sont pas opposés à l'idée des fusions en tant que telle.

Pour faire face à cette menace, le gouvernement s'est contenté de baliser les négociations du comité qui sera nommé par Québec pour guider la transition. Ce comité, qui aura la charge de négocier avec les syndicats les conditions d'intégration des employés et de leurs conventions collectives, devra dresser une proposition de budget pour le premier exercice financier de la nouvelle ville. La loi stipule que les ententes ne pourront prévoir des conditions de travail qui impliquent des coûts supérieurs à ceux déjà prévus, ni entraîner des hausses d'effectifs.

En d'autres termes, le gouvernement s'est assuré que l'explosion n'aura pas lieu durant l'an un. C'est insuffisant.

Ce qu'il faut, c'est renverser l'absurde rapport de force qui permet systématiquement aux employés municipaux d'obtenir des conditions de travail au-delà de ce que peuvent assumer les citoyens. Montréal ne devrait jamais plus être empiétée dans des conventions collectives rigides à l'extrême ; aucun plancher d'emploi ne devrait plus entraver la recherche d'une plus grande efficacité.

Cela étant dit, les élus municipaux ne sont pas exempts de tout blâme. Après tout, ils ont bel et bien accepté de signer ces conventions, sachant pertinemment (ou alors ils auraient dû le savoir) qu'elles allaient leur compliquer la vie et laisser à leurs successeurs d'imposants problèmes budgétaires. Les maires de Montréal ont été largement fautifs là-dessus.

À notre avis, si on ne les aide pas, il est peu probable que les élus de la nouvelle ville se montrent audacieux. Il est beaucoup plus probable qu'ils chercheront à acheter la paix, quitte à reproduire les erreurs du passé.

Pour éviter cela, le gouvernement peut faire beaucoup.

— D'abord, il doit donner aux municipalités le droit de mettre leurs employés en lock-out ; si les moyens de pression sont inacceptables, la ville doit avoir le droit de protéger le bien public.

— Ensuite, il doit instituer un mécanisme d'arbitrage automatique pour limiter les impasses ; après un délai prescrit et connu à l'avance, il doit s'engager à émettre un décret de retour au travail.

— Enfin, il doit modifier le texte de loi qui officialise la fusion de sorte que les planchers d'emploi soient déclarés caducs et non avenus ; il doit également donner au comité de transition la responsabilité de proposer un plan budgétaire triennal et lui

donner comme objectif de réduire de 5 % sur trois ans les dépenses totales de l'ensemble des municipalités et de la CUM ; les nouveaux élus devraient être tenus de respecter cet objectif.

Nous ne croyons pas que le gouvernement ait à s'immiscer dans la manière de réaliser cet objectif. Par contre, une obligation de résultats, bien inscrite dans la loi, devrait permettre de créer une dynamique salutaire.

Par ailleurs, l'objectif de 5 % est tout à fait raisonnable ; il est largement inférieur à ce qu'a imposé le gouvernement ontarien lors de la fusion à Toronto et il tient compte de la complexité accrue de la fusion envisagée ici. En outre, plusieurs experts se sont montrés sceptiques sur l'ampleur des réductions qui seront finalement réalisées à Toronto. Il n'en demeure pas moins que l'administration municipale s'est engagée dans une vaste réorganisation des services, et que la population vient tout juste de réélire haut la main le maire qui a eu à la mettre en oeuvre.

Plusieurs avenues existent pour revoir les services municipaux et profiter de la réorganisation pour obtenir des gains d'efficacité. Nous proposons quatre principes de base :

1. Adopter une structure d'encadrement et de gestion minimale, comportant le moins de niveaux hiérarchiques possible ;
2. Fixer des objectifs en termes de résultats de services, en déterminant des mesures de performance à tous les niveaux de l'organisation ;
3. Adopter un système d'attribution des contrats qui ouvre au secteur privé certaines activités réalisées par les services municipaux (la collecte des ordures, par exemple), tout en permettant aux services de la ville de déposer des « offres de service » en concurrence avec le secteur privé ;
4. Enfin, mettre en place de meilleurs systèmes de facturation pour certains services de façon à mieux réguler la demande et à décourager les comportements individuels inefficaces (par exemple, dans le cas de la gestion de l'eau potable).

Ces principes n'ont rien de sorcier. Assurément, ils déplairont à plusieurs. Pourtant, si Montréal veut devenir une ville dynamique, à la pointe de la modernité, elle devra avoir des services municipaux performants. Fusionner les vingt-huit municipalités éliminera peut-être les guerres de clocher et renforcera sans doute l'identité collective des habitants de l'île. Mais cela ne suffira pas.

Les cas récents de fusions municipales montrent au contraire que les risques de dérapage sont réels et qu'il faut une détermination de fer pour que les réaménagements mènent à une amélioration des services et à une réduction des coûts.

Il faut, par conséquent, que le mandat du comité de transition soit révisé pour inclure des obligations en termes de réduction de coûts et de flexibilité organisationnelle. Et, au risque de se répéter, il faut renverser définitivement le rapport de force entre la ville et ses employés. Il ne servira à rien de procéder au regroupement proposé si on ne parvient pas à susciter une dynamique d'amélioration de la gestion municipale sur l'île de Montréal.

Il faut renverser l'absurde rapport de force qui permet aux employés municipaux d'obtenir des conditions de travail au-delà de ce que peuvent assumer les citoyens.

LYSIANE GAGNON



lgagnon@lapresse.ca

Encore cinq ans ?

« Bienvenue aux années 80 ! », s'était écrit Pierre Elliott Trudeau au soir de sa victoire de 1980.

« Bienvenue au (nouveau) millénaire ! », répéta comme en écho Jean Chrétien au soir de sa victoire de lundi, comme pour se hisser à la stature de son prédécesseur.

M. Chrétien, l'homme que Trudeau n'a jamais vu que dans le rôle d'un loyal second, venait effectivement de s'assurer, avec cette troisième majorité consécutive, une petite place dans les manuels d'histoire, ne serait-ce qu'au chapitre des records de longévité. Mais en faisant reculer le Bloc au Québec, il venait aussi d'effectuer une étape majeure dans ce qui reste son but ultime : passer à l'histoire comme le premier ministre qui aura préservé l'unité du pays.

C'est pourquoi il serait bien présomptueux de s'imaginer que M. Chrétien prendra volontairement sa retraite avant la fin de son mandat.

C'est ce qu'il laissait entendre vers la mi-campagne, manifestement dans l'espoir de ramener au bercail les électeurs libéraux qui ne voulaient plus de lui, mais sitôt sa victoire confirmée, il changeait prestement son fusil d'épaule : maintenant, il entend servir durant tout son mandat !

Non seulement aime-t-il son boulot de premier ministre, un boulot qui flatte son ego et qu'il effectue sans effort excessif, en s'aménageant de nombreuses plages de loisir, mais il voudra effacer le demi-échec du référendum de 1995, « finir la job » en quelque sorte.

Le couronnement de sa carrière serait de triompher des souverainistes dans un troisième face-à-face (à supposer que le gouvernement Bouchard fasse un autre référendum), ou alors de présider à l'érosion graduelle du mouvement souverainiste.

Si, d'ici quatre ou cinq ans, Lucien Bouchard ne fait toujours pas de référendum en dépit du fait qu'il soit le premier ministre le plus populaire de l'histoire du Québec, cela marquerait effectivement la fin du mouvement, au moins pour les deux prochaines générations, et M. Chrétien se voit bien dans le rôle de celui qui aura activé le processus.

Et il fera tout pour que son successeur consolide ses acquis, en s'assurant qu'il partagera ses vœux sur la question nationale. Ce qui exclut Paul Martin.

■ ■ ■

Parce que M. Chrétien est incapable d'exprimer une idée sans tomber dans la trivialité, on oublie qu'il n'y a pas qu'une rivalité de coqs entre lui et Paul Martin. Il y a aussi des différences idéologiques.

Ce dernier a, sur la question nationale autant que sur l'économie, des vues assez proches des Mulroney et des Clark — des gens que le camp Chrétien accuse de faire le jeu des sécessionnistes en tentant de les apaiser à coup de concessions. Aux yeux de Chrétien, Paul Martin risquerait de s'activer dans un dossier où Jean Chrétien croit qu'il faut plutôt rester passif, exception faite de cette digue que représente la loi sur la clarté.

M. Chrétien, à l'instar de Pierre Trudeau, est contre l'octroi d'un statut particulier au Québec, qu'il s'agisse de Meech ou d'autre chose, parce qu'il croit que cela minerait l'unité nationale tout en « ghettoisant » le Québec. Mais comme il n'a ni la culture politique ni l'intelligence de Pierre Trudeau, il est beaucoup plus centralisateur que ce dernier.

M. Trudeau voulait une nette séparation des pouvoirs entre le fédéral et les provinces et n'était pas favorable à l'empiètement du fédéral sur les responsabilités provinciales. M. Chrétien, emporté par un désir maniaque de visibilité, essaie au contraire d'occuper tout le terrain, qu'il s'agisse des bourses du millénaire ou des soins de santé.

Il sera intéressant de voir si sa nouvelle force au Québec calmera ses ardeurs expansionnistes. Étant plus sûr de lui au Québec, s'y sentant en quelque sorte moins rejeté ou mieux aimé, peut-être sentira-t-il moins le besoin d'y jouer les matamores ?

■ ■ ■

Certes, la victoire de M. Chrétien est loin d'être aussi étincelante qu'il veut le faire croire. C'est, en tout cas, tout le contraire d'une victoire personnelle.

D'innombrables électeurs ont voté pour son parti « en se pinçant le nez », malgré sa présence, tout simplement parce qu'il n'y avait pas d'alternative. Et le taux exceptionnel d'abstentions — un record depuis 1896 ! — suffit à illustrer la protestation silencieuse de l'électorat.

Cela dit, un parti ne se révolte pas contre un chef qui vient de remporter une troisième majorité pour la première fois en 50 ans, et d'augmenter cette majorité de 18 sièges. Si le PLC était minoritaire, ou si sa majorité ne tenait qu'à un fil, M. Chrétien aurait pu se trouver menacé de l'intérieur. Pas maintenant.

Théoriquement, le seul élément qui pourrait miner son leadership serait l'accumulation de sondages qui démontreraient une baisse phénoménale de sa popularité et pousseraient un très grand nombre de militants libéraux à lui retirer leur confiance au congrès de 2002. Mais c'est là une éventualité lointaine et ténue.

Jean Chrétien est solidement accroché au pouvoir, et probablement pour longtemps. Dans sa hâte de se faire réélire, il a écourté ses deux premiers mandats. Mais qui dit qu'il n'érigera pas son dernier mandat jusqu'au maximum ?

Quatre ans, donc, cinq ans peut-être... À défaut de changer de premier ministre, il ne reste qu'à espérer que le premier ministre change... au moins un peu.

| IRLANDE DU NORD |

Clinton à la rescousse du processus de paix

d'après AFP

BELFAST— Bill Clinton pourrait se voir confier la dernière médiation internationale de sa présidence lors de sa visite, du 12 au 14 décembre, en Irlande du Nord, où il catalysera les opérations de sauvetage du processus de paix en compagnie des premiers ministres britannique et irlandais.

La troisième (après celles de 1995 et de 1998) et dernière visite officielle du président Clinton et de son épouse sera « politique » et non seulement symbolique, souligne une source proche du gouvernement irlandais.

Le président des États-Unis, attendu à Belfast, Londres et Dublin, devrait rencontrer les premiers ministres britannique et irlandais et les chefs des partis nord-irlandais

signataires des accords de paix d'avril 1998 et prononcer un discours devant l'assemblée d'Irlande du Nord, qu'il a contribué à créer.

La Maison-Blanche n'a confirmé la venue du président que lundi et son itinéraire n'est pas encore fixé mais le président de l'Assemblée de Belfast, John Alderdice, a réuni mardi un comité chargé d'organiser sa réception.

En revanche, les députés du parti protestant ultra de Ian Paisley, opposés aux accords de paix menacent de boycotter son discours. « Nous n'avons pas l'intention de recevoir de leçon dans notre propre assemblée sans un droit de réponse », prévient Peter Robinson, numéro deux du Parti unioniste démocratique.

David Trimble et Seamus Mallon, chefs de l'exécutif bicéphale

d'Irlande du Nord espèrent vivement que désarmement des paramilitaires, démilitarisation, décentralisation, réforme de la police, c'est-à-dire les principaux problèmes en suspens du processus de paix, seront résolus avant l'arrivée du président.

« Il serait préférable que la visite du président se fasse dans une situation où les promesses qui ont été faites sont enfin tenues », affirme le protestant Trimble, faisant allusion à l'engagement pris par l'IRA en mai de reprendre les pourparlers sur le désarmement avec le général canadien John De Chastelain, ce qui n'a toujours pas eu lieu.

« Le président Clinton peut créer les conditions favorables à une avancée », confie un ministre nord-irlandais, « mais il nous appartient de trouver une formule ».

« Dans tous les cas, la date limite pour trouver une voie de sortie tourne autour du 15 décembre », estime un proche de David Trimble. La plupart des partis craignent qu'au début de l'an 2001, les préparatifs pour de possibles élections anticipées à la Chambre des Communes à Londres rendent les négociations difficiles.

En attendant, le premier ministre d'Irlande du Nord, David Trimble, continue d'empêcher les deux ministres Sinn Féin (aile politique de l'IRA) de son gouvernement de rencontrer leurs homologues de la République d'Irlande au sein du Conseil des ministres Nord-Sud, paralysé depuis un mois.

Le Sinn Féin a en retour déposé un recours en justice contre David Trimble pour « violation de l'accord du Vendredi saint ».

| RUSSIE |

Immunité et datcha pour les ex-présidents

d'après AFP et AP

MOSCOU — La Douma (chambre basse du Parlement russe) a voté hier en première lecture un projet de loi proposé par le Kremlin qui garantit aux anciens présidents russes une immunité judiciaire à vie pour les délits ou crimes commis durant l'exercice de leurs fonctions.

Ce texte sur « les garanties au président de la fédération russe ayant cessé ses prérogatives ainsi qu'aux membres de sa famille » a été approuvé par 282 députés, 130 ont voté contre, quatre se sont abstenus.

Le projet de loi doit encore être amendé en deuxième lecture, comme l'ont exigé plusieurs groupes parlementaires qui protestent contre des garanties jugées excessives.

Le projet garantit en outre à l'ex-président une pension égale à 75 % du salaire du président en fonction (environ 12 000 roubles par mois, soit 660 dollars). Le bénéficiaire a également droit à une datcha, des gardes du corps, des assistants, une voiture de fonction. Les membres de sa famille reçoivent une pension à vie de 600 roubles (33 dollars) par mois.

Le texte stipule également que les bureaux d'un ancien président ne peuvent pas être l'objet d'une perquisition et que ses documents ne peuvent pas être lus.

« Ce texte permet l'irresponsabilité du président russe », s'est indigné le communiste Anatoli Loukianov, chef de la commission des lois de la Douma. Pour lui, il s'agit en outre d'une violation de la Constitution qui affirme l'égalité de tous les citoyens devant la loi. L'immunité ne s'étend pas aux membres de la famille.

L'application de la loi coûtera environs 45 millions de roubles (2,47 millions) par an, selon le gouvernement.

Félicitations !

**Tableau d'honneur du doyen
Collation des grades de l'automne 2000**

Samantha Jasmin Aeschbach	Natasha Radovanovic
Jonas-Sébastien Beaudry	André Royal
Steve Bisson	Javier Sanchez
Eliane Beuno Freire	Izabella Sowa
Silvia De Ieso	Robert Douglas Stanley
Karine Lebel	Roman Susel
Samer Mahfouz	Luisa Tiranardi
Fabio Barroso Mainieri	Annie-Claude Trudeau
Sylvia Marsy	Yan Wang
Minh Tien Phan	Qi Yi Zhuang
Jason Podrats	

**McGill**
Centre d'éducation
permanente

McGill - Il y va de votre éducation et de votre réputation.

Belgrade propose de juger Milosevic en Yougoslavie en coopération avec le TPI

d'après AFP

VIENNE — Dans une entrevue publiée hier par le quotidien autrichien *Die Presse*, le chef de la diplomatie yougoslave, Goran Svilanovic, a proposé de juger l'ancien président Sloboban Milosevic en République fédérale de Yougoslavie (RFY) en coopération avec le Tribunal pénal international (TPI), au lieu de l'extrader.

« Nous coopérerons avec le tribunal (TPI) de La Haye mais il n'y aura pas d'extradition », a déclaré le ministre. « Mais il est possible que Milosevic soit mis en jugement en Yougoslavie en coopération avec La Haye », a-t-il ajouté.

Depuis son arrivée au pouvoir en octobre, le nouveau président yougoslave, Vojislav Kostunica, répète que livrer son prédécesseur au TPI, qui l'a inculpé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, n'est pas pour lui « une priorité », laissant entendre a contrario qu'il pourrait un jour l'extrader.

Par ailleurs, Svilanovic propose dans cette entrevue d'associer les pays voisins de la République fédérale de Yougoslavie à la négociation sur le statut final du Kosovo, province de Serbie à majorité albanaise et administrée depuis l'année dernière par l'ONU.

« La situation au Kosovo peut stabiliser ou déstabiliser toute la région », souligne le ministre.

Demande d'asile d'une juge colombienne

d'après AFP

WASHINGTON — La juge colombienne qui avait ordonné il y a douze ans l'arrestation du grand trafiquant de drogue Pablo Escobar pour meurtre a demandé mardi l'asile politique aux États-Unis parce qu'elle craint pour sa vie si elle rentre en Colombie, a annoncé hier son avocat.

En poste diplomatique à Washington depuis 1989, Consuelo Sanchez-Duran doit être remplacée, lui a annoncé son gouvernement. Dans sa demande d'asile aux États-Unis, l'ancienne juge affirme « qu'elle serait persécutée ou même tuée par les cartels de la drogue colombiens » si elle devait retourner dans son pays.

**loto-québec**

résultats

**Océans 49**

**Tirage du
2000-11-29**

1^{er} numéro	2^e numéro
467 162	297 744
25 000 \$ numéro décomposable	50 000 \$ numéro décomposable
3^e numéro	4^e numéro
791 285	325 684
100 000 \$ numéro décomposable	ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

**649**

**Tirage du
2000-11-29**

06 13 23 24 31 42

Numéro complémentaire: 27

**Québec 49**

**Tirage du
2000-11-29**

01 06 07 31 37 39

Numéro complémentaire: 15

**649**

Promotion Double Jeu*

**Tirage du
2000-11-29**

12 28 39 42

**Banco**

**Tirage du
2000-11-29**

08 11 12 17 20
21 26 30 33 34
39 42 43 44 54
60 61 62 68 70

**Extra**

**Tirage du
2000-11-29**

908 122

**Quotidienne**

**Tirage du
2000-11-29**

3 4
577 9292

Le jeu doit rester un jeu.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

TVA, le réseau des tirages